

## L'histoire secrète des fiançailles rompues entre les groupes Lucent et Alcatel

LE GROUPE français Alcatel et son homologue américain Lucent Technologies ont publié un communiqué, mardi 29 mai, annonçant que leurs pourparlers en vue d'une fusion « ont pris fin ». Selon l'enquête du Monde, ce sont des zizanies dans le camp des négociateurs américains qui ont conduit à cet échec et empêché la création du numéro un mondial des équipements de télécommunications. Enfermés, avec leurs partenaires français, durant quatre jours dans un château prêté par Thales - qui y négocie habituellement ses gros contrats d'armement à l'abri des regards indiscrets -, les dirigeants de Lucent étaient divisés en trois camps. Certains étaient partisans de la fusion, d'autres souhaitaient que Lucent reste indépendant et d'autres poussaient à une vente du groupe par appartements.

Lire pages 20 et 21

## Tabac : victimes de la fumée des autres

- Un rapport révèle les méfaits du tabagisme passif ● En France, il fait près de 3 000 morts par an
- Il accroît les risques de mort subite du nourrisson et d'affections respiratoires chez l'enfant ● Ceux de cancers et d'accidents cardiaques chez l'adulte ● Faut-il interdire la vente aux moins de 16 ans ?

QUATRE MILLIONS de morts par an dans le monde, 60 000 en France : le tabac tue massivement. Et il ne tue pas que ceux qui fument. En 1999, l'Académie de médecine avait évalué de 2 500 à 3 000 le nombre des morts dues, en France, au tabagisme passif, chiffre qui s'ajoute à celui des fumeurs. Selon le rapport commandé par la direction générale de la santé à un groupe d'experts, publié mardi 29 mai, les conséquences du tabagisme passif sont dramatiques pour les enfants dont les parents fument et aussi pour les adultes exposés à la fumée des autres. L'augmentation du risque est considérable, chez les enfants, pour les affections respiratoires (+ 72 % si la mère fume), les otites, les crises d'asthme, la mort subite du nourrisson. Pour les adultes, le tabagisme passif accroît le risque d'accident cardiaque d'origine coronarienne (+ 25 %) et de cancer du poumon (+ 26 %). Il en va de même pour les accidents vasculaires cérébraux. On ne connaît pas le nombre de Français exposés au tabagisme passif dans les lieux publics ou pri-



vés. Seules sont disponibles des statistiques concernant les lieux de travail : plus d'un million de personnes y subissent la fumée des autres pendant plus de 75 % de leur temps de présence.

La France est, avec la Finlande, parmi les pays les mieux placés d'Europe dans la lutte contre le tabac, dont la consommation a baissé de 13 % depuis la loi Evin de 1991. Le groupe d'experts recommande que la protection des non-fumeurs fasse partie des missions des inspecteurs du travail, la suppression de toute permission de fumer dans les lycées, et le remboursement des substituts nicotiques pour les femmes enceintes. A la veille de la Journée mondiale sans tabac, qui a lieu jeudi 31 mai, Bernard Kouchner, ministre de la santé, a, de plus, évoqué une hypothétique interdiction de la vente de tabac aux mineurs de moins de seize ans.

Lire page 10, notre éditorial page 18 et la chronique de Pierre Georges page 36



PAR BERNARD-HENRI LÉVY

## Les damnés de la guerre

### 2. La longue marche des Tigres

Kamikazes et enfants-soldats d'un côté, bombardements et tortures de l'autre : au Sri Lanka, la guerre entre l'armée et les indépendantistes tamouls - les Tigres - est d'une férocité sans égale. Deuxième épisode du grand récit de l'écrivain Bernard-Henri Lévy sur les guerres oubliées. p. 14-15

## Alain Juppé et la présidentielle

DANS un entretien accordé au Monde, Alain Juppé oppose la « ténacité » avec laquelle, selon lui, Jacques Chirac a « milité pour la cause européenne » depuis quinze ans, au discours « convenu » prononcé à ce sujet par Lionel Jospin le 28 mai. Pour l'ancien premier ministre, dans la perspective de 2002, « le vrai sortant, c'est Jospin, en réalité », et « le problème du bilan se pose à Jospin, pas à Chirac » qui a « maintenu la dignité de la fonction présidentielle ». M. Juppé n'est pas hostile à une réforme du régime juridique du président, mais il ajoute, à l'adresse du PS : « A dix mois de la présidentielle, faire voter en catastrophe une loi constitutionnelle relève de la manipulation politique. »

Lire page 6

## Japonais, le concurrent du Viagra arrivera en France avant les grandes vacances

LE VIAGRA n'est plus un médicament orphelin. La molécule-phare du géant pharmaceutique américain Pfizer devra désormais compter avec Ixence, un concurrent original, luttant également contre les troubles masculins de l'érection et sorti des chaînes de fabrication de Takeda Chemical Industries, premier groupe pharmaceutique japonais. « Nous n'avons pas fixé d'objectif pour les ventes car le marché des traitements oraux des dysfonctionnements érectiles est encore nouveau et actuellement sous le contrôle de Viagra », a expliqué, à Tokyo, un porte-parole du groupe japonais. La concurrence sera rude, Takeda ne cachant nullement sa volonté d'acquiescer au plus vite une position dominante dans la prise en charge médicamenteuse de la sexualité masculine défaillante.

Après avoir obtenu, mardi 29 mai, le feu vert de la Commission européenne pour la commercialisation de cette molécule dans tous les pays de l'Union, le groupe japonais a annoncé, le même jour, que les ventes allaient prochainement commencer en Allemagne, en Autriche et en Italie. En France, Ixence sera présent dans toutes les pharmacies d'officine

avant la mi-juin. Dans l'ensemble de l'Union européenne, on estime à 190 millions d'euros le marché de l'impuissance masculine pathologique et à 36 millions le nombre des consommateurs potentiels.

Comme le Viagra, Ixence ne s'adressera, a priori, qu'aux hommes et ne pourra être consommé qu'après la délivrance d'une prescription médicale. Comme son concurrent, il ne sera pas - en France - remboursé par les caisses de Sécurité sociale ni par les mutuelles complémentaires. Là s'arrêtent les points communs. Car, à la différence du Viagra dont il faut programmer la consommation plusieurs heures à l'avance, le comprimé japonais - qui doit être impérativement placé sous la langue et non avalé - permet d'« obtenir une érection en dix-huit à dix-neuf minutes en moyenne ». « Cela autorise souplesse et spontanéité dans les relations du couple », souligne la filiale française de Takeda. La durée de vie de cette molécule autorise, éventuellement, une deuxième prise huit heures après la première. Quant à son prix de vente, il sera de 10 % à 15 % inférieur, pour des raisons commerciales, à celui du Viagra. »

A la différence du Viagra, Ixence ne devrait pas être contre-indiqué chez les personnes susceptibles de souffrir d'une maladie cardiovasculaire. Son principe actif (le chlorhydrate d'apomorphine, rien à voir avec la morphine) agit en effet loin en amont des mécanismes sanguins et tissulaires de l'érection pénienne. Les aires cérébrales hypothalamiques et associatives stimulées et activées, cela entraîne, explique-t-on, « une amplification de la cascade des neuromédiateurs pro-érectiles qui induisent une érection. » « Seuls effets secondaires, survenant dans 2 % à 7 % des cas : nausées, maux de tête, rhinites, pharyngites et... vertiges. »

Deux questions demeurent en suspens. Pourquoi les autorités européennes du médicament ont-elles accordé un feu vert à Ixence alors que leurs homologues américaines l'ont refusé l'an dernier, apparemment pour des raisons de sécurité ? Pourquoi Takeda a-t-il choisi de lancer sa molécule érectile en Europe avant de la commercialiser au Japon ?

Jean-Yves Nau

## DSK, Lagerfeld et les juges



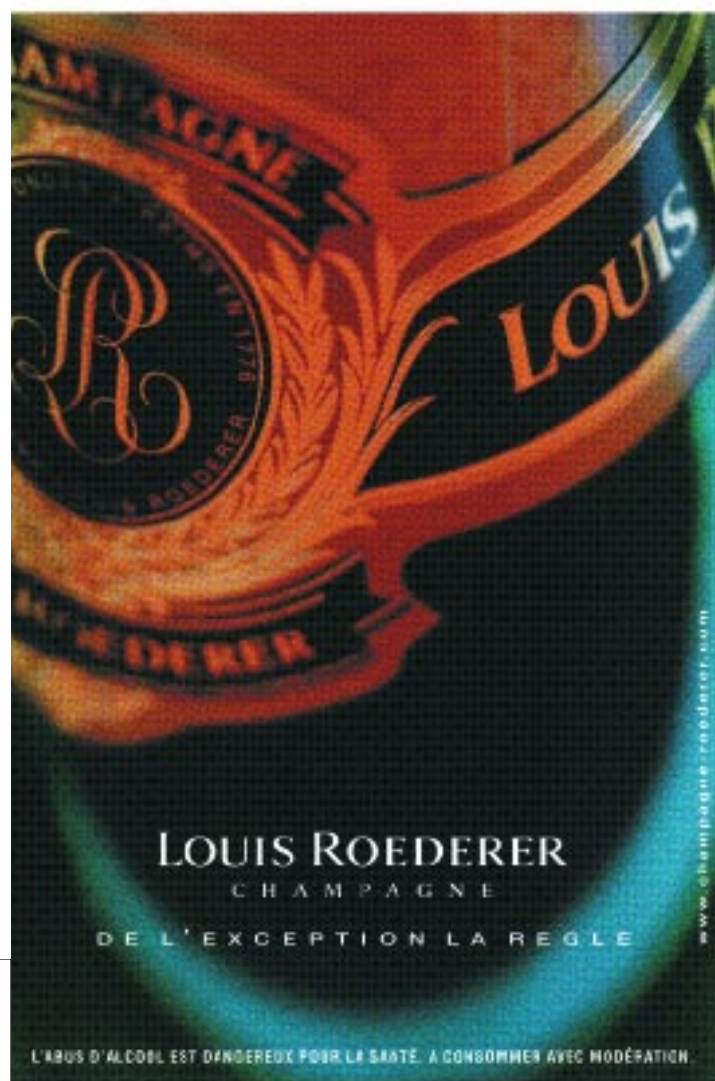
DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

LE PARQUET de Paris a requis, le 23 mai, la saisine de la Cour de justice de la République pour enquêter sur l'intervention de l'ancien ministre des finances dans le dossier fiscal du couturier Karl Lagerfeld. M. Strauss-Kahn dénonce un « acharnement ».

Lire page 11

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 531 - 7,50 F



### POINT DE VUE

## L'affaire Montebourg

par Francis Szpiner

IL y a déjà quelque temps que M. Montebourg a décidé de faire carrière dans le commerce de la vertu, encore que, moraliste hémiplegique, il ne l'exige que sur sa droite.

Il rêve, selon ses propres termes, qu'à son initiative l'Assemblée nationale rejoue « une nouvelle fois la mort du Roi ». Il se veut héritier de Saint-Just, il n'est que celui de Tartuffe. Sa proposition de résolution de mise en accusation s'est donné une apparence, celle de la justice, elle recouvre une réalité, celle de l'imposture.

Qu'importent les principes lorsqu'ils entravent son ambition. Il suffit de le lire pour avoir une idée de sa conception du droit et de la justice. « La présomption d'innocence » ? C'est, pour l'ayatollah de la Bresse, « un mot creux pour ceux qui veulent protéger les amis ».

Il y a quelques mois, M. Montebourg s'indignait que le président de la République ne relève pas de la justice ordinaire comme il est pourtant d'usage dans toutes les grandes démocraties du monde. Le Conseil constitutionnel l'affirma. J'invite à relire la charge de ce député contre l'institution gardienne de notre Constitution. La moti-

vation de cette décision résultait, selon lui, d'un pacte entre le président du Conseil constitutionnel et l'Elysée - il omettait au passage de préciser qu'il s'agit d'une juridiction de neuf membres. Qu'importe, cette décision était « hautement suspecte, gravement litigieuse puisque, non approuvée par un vote, cette petite phrase recèle des dessous frelatés ». Le Conseil s'était conduit d'une manière « sournoise et déloyale », avait fait « un travail de manipulation intellectuelle des textes ». Je passe sur les termes de « forfaiture » et autres amabilités.

Ainsi, un député traînait dans la boue une institution de la République coupable de ne pas partager son point de vue. C'est la méthode Montebourg. Elle est fondée sur la calomnie.

Il se trouve que les juges (les vrais) ont admis la pertinence de la décision du Conseil constitutionnel.

Lire la suite page 17

Francis Szpiner est avocat.

www.lemonde.fr/chirac-affaires



SCIENCES

## Electricité tombée du ciel

Quelle énergie pour demain ? Et, surtout, quelle énergie propre ? La réponse pourrait venir de l'espace grâce à des centrales solaires orbitales de plusieurs kilomètres de long. Il s'agit de mettre en orbite d'immenses panneaux solaires renvoyant sur Terre l'énergie collectée sous forme de micro-ondes. Le Japon et les Etats-Unis l'envisagent pour 2040. p. 26



TÉLÉVISION

## « Loft Story » c'est la vie

Le beau-père de Jean-Eduard (photo), l'un des acteurs de « Loft Story », se moque, dans Le Monde, des « doc-teurs » hostiles à cette émission qui est, selon lui, une image condensée de notre vie. Un directeur des ressources humaines note que les spectateurs vivent ainsi leurs émotions par procuration. Les points de vue p. 17

www.lemonde.fr/loftstory

International.....	2	Tableau de bord.....	23
France.....	6	Aujourd'hui.....	26
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	30
Régions.....	13	Culture.....	31
Horizons.....	14	Guide culturel.....	33
Carnet.....	19	Kiosque.....	34
Entreprises.....	20	Abonnements.....	34
Communication.....	22	Radio-Télévision.....	35



# Le débat est engagé à Belgrade sur les transferts d'inculpés vers le TPI

Les Etats-Unis font de l'extradition de Milosevic une condition de leur aide économique à la Yougoslavie

Un projet de loi autorisant les extraditions vers le Tribunal pénal international de La Haye fait l'objet d'un difficile débat à Belgrade. Les Etats-

Unis font de l'adoption de ce texte une condition au maintien de leur aide économique à la Yougoslavie. Le ministère serbe de l'intérieur a,

pour la première fois, accusé l'ancien régime d'avoir commis des crimes de guerre au Kosovo et tenté d'en effacer les traces.

LE PARLEMENT yougoslave devrait être prochainement saisi d'un projet de loi organisant la coopération avec le Tribunal pénal international de La Haye (TPI), qui définit notamment les conditions dans lesquelles les inculpés de nationalité yougoslave peuvent être livrés au TPI. Les autorités de Belgrade justifiaient jusqu'à présent leur refus de transférer aucun de leurs ressortissants à La Haye par le fait que la Constitution yougoslave interdit les extraditions ; la nouvelle loi, élaborée sous la pression internationale, surtout celle des Etats-Unis, devrait amender cette disposition.

Lors de sa visite à Washington début mai, le président yougoslave, Vojislav Kostunica, s'était vu signifier une nouvelle forme d'ultimatum : pas question pour les Etats-Unis, lui avait dit en substance le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, de participer à la réunion des bailleurs de fonds internationaux pour la Yougoslavie prévue le 29 juin si d'ici là des progrès substantiels n'ont pas été accomplis par Belgrade envers le TPI. Colin Powell n'avait pas exigé que le transfert de Slobodan Milosevic à La Haye ait effectivement lieu avant le 29 juin ; mais il avait manifestement fait comprendre à M. Kostunica que la nouvelle loi devait ouvrir clairement cette perspective en levant les obstacles à son extradition. « Nous ne serons pas satisfaits tant que Slobodan Milosevic ne sera pas présenté à La Haye », avait dit publiquement le chef de la diplomatie américaine.

Aujourd'hui, le projet de loi est prêt (bien que pas encore rendu public) et les dirigeants de Belgrade s'attachent à vaincre les résistances qu'il rencontre au sein même des partis qui soutiennent le gouvernement fédéral, en particulier dans le Parti socialiste populaire (SNP) du Monténégro. M. Kostunica le fait en soulignant que la loi ne dépossé-

dera pas les autorités yougoslaves : « Cette loi ne va pas rendre automatique l'extradition vers le Tribunal de La Haye », dit-il, en laissant entendre qu'une instance nationale devra se prononcer sur la recevabilité de chaque demande du TPI. Le premier ministre de Serbie, Zoran Djindjic, joue davantage sur les arguments économiques (l'aide occiden-

## Les autorités yougoslaves multiplient les signes de leurs bonnes dispositions pour réintégrer la communauté internationale

tales) et les « sombres perspectives » qu'entraînerait pour la Yougoslavie un rejet de la loi.

Parallèlement à ce débat, le ministère serbe de l'intérieur a pour la première fois, la semaine dernière, mis en cause Slobodan Milosevic pour des « crimes » commis au Kosovo par les forces yougoslaves, en l'accusant d'avoir ordonné aux responsables de l'époque de détruire toutes les preuves de ces crimes. La presse locale venait de révéler qu'un camion frigorifique contenant une cinquantaine de cadavres avait été découvert et repêché dans le Danube en avril 1999, au moment des bombardements de l'OTAN.

« Il est clair qu'il s'agit de l'élimination des preuves d'un crime », a déclaré le ministre de l'intérieur Dusan Mihajlovic, accréditant la thèse développée par l'un de ses adjoints, Dragan Karleusa, selon

laquelle les corps étaient ceux de victimes albanaises de la répression au Kosovo. Dragan Karleusa a aussi affirmé qu'une réunion s'était tenue en mars 1999 au ministère de l'intérieur sur les moyens d'éliminer les cadavres des « victimes civiles susceptibles de faire l'objet d'éventuelles recherches du TPI ».

Une enquête a été ouverte sur l'affaire du camion frigorifique. Mais le fait qu'un tabou venait d'être levé n'a pas échappé aux derniers partisans de Milosevic. Son parti, le SPS, a dénoncé « une campagne ignominieuse » lancée avant le débat sur la loi relative au TPI, « pour tenter de justifier un texte totalement inacceptable qui ouvre la voie à de possibles extraditions ».

Le fait de reconnaître la légitimité du TPI, d'admettre que des crimes ont été délibérément ordonnés par le précédent régime, apparaît bien en tout cas comme le plus difficile des efforts demandés à la Yougoslavie pour réintégrer la communauté internationale. Les autorités yougoslaves ont en effet, dans d'autres domaines, multiplié ces dernières semaines les signes de leurs bonnes

dispositions. L'armée yougoslave a repris possession du dernier tronçon de la zone de sécurité au sud de la Serbie d'une façon qui lui a valu les félicitations de l'OTAN. Le contentieux sur la succession de l'ancienne fédération yougoslave a été réglé le 25 mai par un accord avec les républiques voisines sur le partage de l'héritage : près d'un milliard de réserves en devises et les immeubles diplomatiques notamment. La Yougoslavie a conclu récemment un accord de coopération avec Sarajevo. Elle s'est dite prête, la semaine dernière, à ouvrir des négociations avec Zagreb pour résoudre le différend frontalier portant sur la presqu'île de Prevlaka. Elle a affirmé qu'elle coopérerait avec l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à la préparation des élections législatives de novembre au Kosovo, en organisant l'enregistrement des électeurs serbes. Toutes choses que la communauté internationale attendait de Belgrade.

Claire Tréan

► www.lemonde.fr/milosevic

# Les Quinze harmonisent leurs sanctions contre les passeurs

Les ministres de la justice et de l'intérieur sont parvenus à définir un cadre pénal commun contre les passeurs et les transporteurs de clandestins

BRUXELLES

de notre bureau européen

Au lendemain du drame de Douvres, au cours duquel 58 immigrants clandestins chinois avaient été retrouvés asphyxiés dans un camion néerlandais, la France avait proposé que les Quinze se dotent d'une législation communautaire contre les passeurs. La proposition a abouti, mardi 29 mai, lors d'un conseil des ministres de la justice et de l'intérieur (JAI) réuni à Bruxelles.

Le texte adopté prévoit des sanctions pénales contre les personnes qui facilitent le franchissement irrégulier des frontières extérieures de l'Union. Toutefois, à la demande de certaines délégations, qui ont relayé la position de nombreuses associations, notamment le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le texte prévoit que les Etats puissent exonérer de toute punition les personnes agissant à des fins humanitaires. La France a l'intention de ne pas appliquer cette clause, qui reste facultative.

Les passeurs encouront une pei-

ne de six à huit ans de prison, mais les Etats ont la possibilité d'appliquer des sanctions plus fortes. Ce compromis illustre le fossé qui sépare des Etats comme le Royaume-Uni ou la France, favorables à des peines d'au moins dix ans tandis que les pays nordiques préfèrent des sanctions moins fortes mais intégralement appliquées. Le représentant de l'Autriche s'est interrogé sur le bien-fondé de la méthode européenne qui consiste à fixer « le socle minimum d'une peine maximale », ce qui maintient de grandes divergences entre les pratiques pénales des différents Etats.

Les Quinze se sont également mis d'accord pour sanctionner les transporteurs de passagers en situation irrégulière à savoir les compagnies aériennes et maritimes, principalement. Ils ont prévu une fourchette de 3 000 à 5 000 euros par infraction et une peine forfaitaire de 500 000 euros. Ces décisions viendront compléter les dispositions de la convention Schengen.

Rafaële Rivais

## A Budapest, les relations euro-américaines au sein de l'OTAN semblent s'être décrispées

BUDAPEST

de notre envoyé spécial

Lord Robertson, le secrétaire général de l'Alliance atlantique, a pris un certain plaisir à remarquer, mardi 29 mai, à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN, que la crise que certains voyaient poindre à Budapest n'a pas eu lieu. Les sujets de désaccord entre Européens et Américains ne manquaient pourtant pas : différend transatlantique sur la défense antimissile ; volonté américaine de réduire la présence de ses forces militaires en Bosnie ; soutien soupçonné des Américains envers l'Initiative européenne de défense ; persistance du blocage de la Turquie sur les « arrangements permanents » censés permettre l'accès de l'Union européenne aux moyens de l'OTAN.

Sur tous ces thèmes, la gestion des différences semble s'effectuer désormais avec davantage de bonne volonté de part et d'autre, ce qui n'est pas un mince résultat. La situation dans les Balkans, notamment en Macédoine, a eu pour effet de dynamiser la coopération entre les Quinze et l'Alliance atlantique. Javier Solana, le haut représentant européen pour la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), est reparti pour une mission de bons offices à Skopje, au nom des Quinze, mais avec l'accord de l'Alliance, ce qui est en soi un signe politique fort.

Le secrétaire d'Etat, Colin Powell, s'est exprimé sur le registre consensuel dont il a usé jusqu'à présent avec les Européens, dans une tonalité bien différente de celle du secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, qui a insisté sur la volonté de Washington de réduire son contingent au sein de la force multinationale en Bosnie (SFOR). Le communiqué souligne qu'il n'est « pas souhaitable pour le moment d'envisager de restructuration ou de réduction majeures » de la SFOR,

mais que, « dans certains des cas définis par les autorités de l'OTAN, on pourrait procéder à de légères réductions des effectifs en conservant la structure de la SFOR ».

M. Powell a tenu à réaffirmer son engagement selon lequel « nous (c'est-à-dire Américains et Européens) sommes venus ensemble (dans les Balkans), et nous repartirons ensemble ». Il a reconnu que les « alliés européens » devaient poursuivre leurs efforts pour remplacer des unités de combat (américaines) par des troupes comme la gendarmerie. La SFOR serait réduite de 2 000 hommes sur les 21 000 actuellement déployés.

UNE CONCESSION MAJEURE

Cette volonté de mettre du baume dans les relations transatlantiques s'est exprimée à propos de la défense antimissile, un projet critiqué à l'origine par les Européens. Le communiqué évoque les « consultations entamées par le président Bush sur le réexamen de la stratégie des Etats-Unis, y compris la défense antimissile ». Il précise que les « consultations approfondies » au sein de l'Alliance comprendront une « évaluation appropriée des menaces » et insiste sur « l'assurance que les Etats-Unis tiendront compte des points de vue des alliés ».

De source française, on fait grand cas du fait qu'il est question « des » menaces, et non pas de « la » menace, d'une attaque de missiles par quelque « Etat bandit ». Cependant, il semble que les Américains ont obtenu une concession majeure : l'absence de toute référence au traité antimissile balistique (ABM) de 1972, limitant les sites antimissiles aux Etats-Unis et en Russie. La concession européenne est surprenante au moment où le changement de majorité au Sénat américain rend aléatoires les projets envisagés.

Laurent Zecchini

**Euronext, c'est votre société**

» Derrière Euronext, première bourse pan-européenne née de la fusion des bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam, il y a une société avec une stratégie claire, Euronext N.V. » Une entreprise tournée vers ses clients, résolument high tech, rentable et en forte croissance. Dans un contexte européen de concentration des places boursières et de développement de la culture actionnariale, Euronext N.V. va poursuivre son expansion. Pour continuer à vous proposer des nouveaux produits financiers et des services toujours plus performants à moindre coût.

Rendez-vous sur Internet : [www.euronext.com](http://www.euronext.com)

C'est votre bourse

\* Cap sur la croissance





# Les militaires proposent la mise à la retraite du général Aussaresses

Le décret d'application pourrait être pris en conseil des ministres le 6 juin

Le conseil supérieur de l'armée de terre a donné son aval, le 29 mai, à la mise à la retraite du général Aussaresses à la suite de ses aveux sur la torture durant la

guerre d'Algérie. Cet avis doit être transmis à l'Elysée et à Matignon puis, pour devenir définitif, entériné par décret en conseil des ministres, probablement le 6 juin.

LE CONSEIL supérieur de l'armée de terre, qui s'est réuni mardi 29 mai à Paris, a donné son aval à la mise à la retraite du général Paul Aussaresses pour « *faute contre l'honneur* » après ses propos et écrits sur ses responsabilités dans des actes de torture commis durant la guerre d'Algérie. Le général Aussaresses perd sa position d'officier général en deuxième section, une position statutaire honorifique et courante. En effet, jusqu'à présent, il faisait partie de cette catégorie d'officiers généraux qui, n'étant plus en activité (première section), ont néanmoins l'obligation de res-

griefs qui lui étaient adressés après la parution de son livre, *Services spéciaux*, où il relate son action dans la bataille d'Alger en 1956-1957.

A la retraite, qui est une position statutaire rarissime chez les officiers généraux, le général Aussaresses percevra une pension (et non une soldes de réserve) mensuelle. Ce qui présente des inconvénients et des avantages. Inconvénient : cette pension ne permet pas une déduction de 10 % pour frais professionnels dans la déclaration fiscale des revenus et cette déduction est limitée au plafond exigé par le budget pour les retraités. Avantage :

lable du ministre de la défense s'il veut écrire, s'exprimer en public ou aller à l'étranger. De ce point de vue, et c'est une ironie de la situation, le général Aussaresses devrait regagner une totale liberté de manœuvre.

L'avis du conseil supérieur de l'armée de terre, qui n'a pas fait l'unanimité de ses membres, doit encore être transmis à l'Elysée et à Matignon. Un délai de cinq jours francs continue de courir après la proposition du conseil, pour que l'intéressé en ait connaissance. Des membres du conseil supérieur considèrent que, si elle est retenue, la sanction statutaire qui frappera le général Aussaresses est « *un blâme moral* » lui signifiant qu'il a cessé d'être reconnu par ses pairs. Pour devenir définitif, l'avis du conseil supérieur doit être entériné par un décret pris en conseil des ministres, probablement le 6 juin. Le général Aussaresses peut toutefois attaquer ce décret devant le conseil d'Etat.

Jacques Isnard

► www.lemonde.fr/algérie-torture

## Les précédents depuis les années 1970

Depuis les années 1970, il existe des précédents de généraux en deuxième section mis à la retraite. En 1973, le général Jacques Paris de Bollardière, qui avait combattu la torture en Algérie, a été mis à la retraite pour avoir contrevendu, à bord d'un voilier battant pavillon étranger, à des interdiction de navigation maritime autour de l'atoll nucléaire de Mururoa. Mort en février 1986, le général n'avait jamais demandé à être réadmis en deuxième section. En 1975, le général François Binoche, compagnon de la Libération, avait été mis à la retraite pour avoir manqué à l'obligation de réserve en ayant accusé l'Allemagne d'être « *une menace immuable de Bismarck à nos jours* ». En 1976, l'amiral Antoine Sanguinetti, major général de la marine, est passé directement de la première section (armée active) à la retraite après la parution, dans *Le Monde*, *L'Unité* (PS) et *L'Humanité* (PCF), d'articles dénonçant la politique de défense. En 1983, le général Binoche et l'amiral Sanguinetti sont réintégrés en deuxième section par le ministre de la défense.

ter à la disposition du ministre de la défense s'il décidait de les rappeler en activité dès lors que la situation l'exige.

Le cas du général Aussaresses a été examiné, durant une cinquantaine de minutes, par ses pairs réunis en conseil supérieur de l'armée de terre. Cette instance, présidée par le ministre de la défense, rassemble le chef d'état-major, l'inspecteur général des armées et les titulaires des grands commandements de l'armée de terre. Soit une quinzaine de généraux qui ont voté à bulletins secrets. Avant de donner son avis, le conseil supérieur avait pris connaissance, la veille, d'un dossier où figuraient les réponses apportées par le général Aussaresses aux

elle est insaisissable, sauf dans le cas d'une pension alimentaire à verser ou d'une dette envers l'Etat et les collectivités locales. De même, le général Aussaresses n'aura plus de carte de circulation, qui permet aux généraux en deuxième section, comme en activité, de payer le quart de place sur le réseau ferroviaire.

En revanche, le général en retraite retrouve tous ses droits de citoyen. Il est considéré comme dégagé de toute obligation militaire. Il a une liberté totale d'expression, orale et écrite, et il est libre de se déplacer, à la différence du général en deuxième section qui reste soumis au devoir de réserve et qui doit obtenir une autorisation préa-

## M. Chirac plaide pour la reconnaissance de l'autorité des pères divorcés

L'ÉLYSÉE avait fait venir, de toutes les régions de France, quarante-sept mères de famille nombreuse. Des familles comme on n'en voit plus beaucoup en France : dix-sept comptant au moins huit enfants, dix-neuf au moins six et onze au moins quatre. Mardi 29 mai, le président de la République leur a remis la médaille de la famille française, or, argent ou bronze, selon le nombre d'enfants. Puis M. Chirac a évoqué les grands sujets qui touchent aujourd'hui les familles modernes et auxquels le gouvernement s'est déjà attelé.

Alors que, le 14 juin, sera discutée à l'Assemblée nationale une proposition de loi socialiste qui reprend le projet de loi de la ministre de la famille, Ségolène Royal, sur l'autorité parentale, le président a pris à son tour la défense de l'autorité parentale des pères divorcés. « *Notre droit de la famille doit évoluer* », a expliqué M. Chirac. « *La séparation ou le divorce ne doit pas conduire à fragiliser la relation entre parents et enfants, c'est-à-dire le plus souvent entre le père et l'enfant.* »

Il faut faciliter « l'exercice d'une responsabilité réellement conjointe des parents », a-t-il ajouté. « *Une telle logique doit être à l'œuvre dès la séparation des parents en leur permettant de soumettre à l'homologation du juge une convention réglant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.* » « *Cela encouragerait les parents à poursuivre un dialogue indispensable sur l'éducation de leurs enfants, a poursuivi M. Chirac, notamment en ce qui concerne les choix relatifs à la résidence de l'enfant.* » Les parents qui n'ont pas la garde habituelle de leurs enfants « *doivent pouvoir être informés des résultats scolaires de ceux-ci, consultés ou alertés sur leur situation scolaire* », a-t-il fait valoir.

Le président a aussi repris l'idée que le « *système de protection sociale s'adapte aux évolutions familiales* », notamment que les aides au logement tiennent compte du besoin d'espace nécessaire pour accueillir les enfants dont on n'a pas la garde. Il a proposé que les entreprises qui aident leurs salariés à concilier vie de famille et vie professionnelle bénéficient d'un « *crédit d'impôt* ».

### LA QUESTION DU NOM

Le président a enfin évoqué les problèmes de la transmission du nom. En effet, l'Assemblée nationale a adopté en février une proposition de loi socialiste, à laquelle le gouvernement n'a accordé qu'un soutien mesuré, permettant de donner à un enfant le nom du père, de la mère ou les deux accolés. Actuellement, c'est le père qui transmet son nom (sauf si la mère reconnaît l'enfant la première), le nom de la mère pouvant être accolé à titre d'usage, sans possibilité de le transmettre. « *La liberté de décider ensemble de donner à son enfant le nom du père, de la mère ou les deux noms accolés s'inscrit dans un mouvement légitime* », a déclaré le chef de l'Etat. Mais il a estimé que « *toutes les conséquences pratiques et symboliques d'un tel changement doivent être appréciées* ».

La question du nom que porte le propre petit-fils de M. Chirac, Martin, avait justement fait l'objet d'une question orale, à l'Assemblée, en 1996 (*Le Monde* du 15 avril 1996). Martin, qui a d'abord été déclaré à l'état civil par sa mère, Claude, s'appelle Chirac. Mais son nom d'usage, comme la loi l'y autorise, est « *Rey-Chirac* », reprenant le nom de ses deux parents.

Raphaëlle Bacqué

# Lionel Jospin veut « accompagner » le PCF pour le « sortir de la difficulté »

Devant le bureau national du Parti socialiste, mardi 29 mai, le premier ministre a livré son analyse sur les intentions des communistes et a rappelé qu'il souhaite « conduire jusqu'au bout de la législature » la majorité plurielle

IL Y AVAIT le ban et l'arrière-ban, mardi soir 29 mai, au siège du Parti socialiste où le bureau national recevait Lionel Jospin pour « *une discussion à bâtons rompus* ». La date avait été fixée un mois plus tôt et la montée des tensions au sein de la majorité plurielle laissait craindre que le premier ministre intervienne après le rejet du projet de loi de modernisation sociale, en cas de vote négatif des députés communistes. Le report de l'échéance a opportunément dédramatisé cet échange qui se substituait au séminaire annuel du PS avec le gouvernement. Peu de ministres s'étaient déplacés — Elisabeth Guigou, Michel Sapin et Christian Paul — mais plusieurs personnalités se pressaient comme Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, Bertrand Delanoë, maire de Paris, ou même Louis Mexandeu qui, depuis six mois, n'est plus membre du bureau national...

Après l'introduction de François Hollande, M. Jospin a pris appui sur les derniers épisodes du feuilleton sur la modernisation sociale (*lire page 8*) pour livrer, une nouvelle

fois, les clés de sa méthode de gestion de la gauche plurielle. Même s'il refuse d'assumer ce rôle, il s'est exprimé en chef de la majorité, mettant en garde contre « *les dégâts de la division en politique* » et saluant « *la cohérence des socialistes* ». Article un : « *le progrès social est la priorité* » d'un gouvernement « *fier de ses résultats économiques et de ses avancées sociales* ». Article deux : tout au long de la dernière séquence, le gouvernement a été « *loyal vis-à-vis de la majorité* » alors, a-t-il dit en substance, qu'on ne peut en dire de même de toutes ses composantes.

### « INTÉRÊTS PARTICULIERS »

En conclusion de ce développement, M. Jospin a vanté la gauche plurielle : « *C'est la construction politique indispensable que je veux conduire jusqu'au bout de la législature. Sans elle, la gauche ne peut gouverner. Il n'y a pas d'avenir politique pour les formations qui la composent en dehors de cette construction, sauf pour nous les socialistes mais somme-nous sûrs dans ce cas d'être victorieux ?* » Evoquant « *la tentation des intérêts particuliers* » et l'attitude des

syndicats qui « *ne veulent pas du tout législatif* », le premier ministre a déclaré : « *Nous devons accompagner nos partenaires pour les sortir de la difficulté, notamment le PC.* »

Dans le débat, il est revenu sur la stratégie de ce parti, en se référant à des propos de Paul Quilès qui, devant le groupe socialiste, s'était demandé si la situation n'était pas comparable à 1977, juste avant la rupture du programme commun. « *Les conditions ne sont pas les mêmes, le rapport des forces n'est pas le même et la situation internationale n'est pas la même* », a-t-il relevé tout en s'interrogeant : « *[Le PCF] est-il stratégiquement dans l'union et au gouvernement ou dans l'incapacité d'assumer jusqu'au bout sa condition gouvernementale ?* » M. Jospin n'a pas semblé donner crédit à la seconde hypothèse. Il a toutefois jugé « *optimiste* », la lecture de Jean-Christophe Cambadélis qui avait de nouveau souligné l'écart entre « *la fébrilité de la gauche d'en haut et la patience unitaire de la gauche d'en bas* ».

Michel Noblecourt

## Et si vous profitiez encore plus de vos vacances?

### SUMMER OPTIONS<sup>SM</sup> :

- Surcassement au Club Inter-Continental ou en Junior Suite
  - Petit déjeuner complet pour deux personnes tous les jours\*
  - Chambre supplémentaire demi-tarif\* pour les enfants de moins de 18 ans\*\*
  - 2,000 points bonus Priority Club<sup>®</sup> ou 500 miles bonus Frequent Flyer\*\*\*
- En vacances, votre temps est encore plus précieux. Avec les Summer Options, proposées dans toute l'Europe du 18 juin au 9 septembre, faites de votre voyage une expérience inoubliable, en choisissant l'une des Options ci-dessus, à un tarif d'été très doux. Et pour des vacances sur mesure, contactez votre agence de voyage, visitez notre site [www.interconti.com/summer-options](http://www.interconti.com/summer-options) ou appelez notre numéro vert 0800 908555.

#### Inter-Continental® Hotels and Resorts

EUROPE	A PARTIR DE
Amsterdam, Pays-Bas	NLG 750
Astana, Kazakhstan	USD 299
Athènes, Grèce	USD 179
Barcelone, Espagne	ESP 21,500
Berlin, Allemagne	DEM 275
Bratislava, République Slovaque <sup>1</sup>	USD 105
Bruxelles, Belgique	BEF 3,950
Bucarest, Roumanie	USD 160
Budapest, Hongrie	DEM 280
Cannes, France	FRF 1,750
Edinburgh, Ecosse	GBP 175
Francofort, Allemagne	DEM 293,37
Geneve, Suisse	CHF 340
Hambourg, Allemagne	DEM 244,48
Hanovre, Allemagne	DEM 215
Helsinki, Finlande	FIN 800
Istanbul, Turquie	USD 185
Kemec, Turquie	USD 150
Leipzig, Allemagne	DEM 163
Ljubljana, Slovénie	DEM 229
Loipersdorf, Autriche <sup>1</sup>	ATS 1,300
London, Angleterre	GBP 149
Luxembourg	LUF 4,800
Madrid, Espagne	ESP 23,294
Malte	MTL 24
Montreaux, Suisse	CHF 290
Munich, Allemagne <sup>1</sup>	DEM 740
Nicosia, Chypre <sup>1</sup>	CYP 76
Paris, France	FRF 1902,28
Prague, République Tchéque	USD 195
Rome, Italie	ITL 545,000
Stuttgart, Allemagne	DEM 269,90
Tashkent, Ouzbékistan	USD 225
Vienne, Autriche	ATS 2,190
Varsovie, Pologne <sup>1</sup>	DEM 240
Zurich, Suisse	CHF 260

#### QUELQUES HÔTELS EN AMÉRIQUE DU NORD ET AU MOYEN-ORIENT PROPOSENT LES SUMMER OPTIONS:

AMÉRIQUE DU NORD	
New York, NY, États-Unis	USD 229
San Francisco, CA, États-Unis	USD 219
Toronto, Ontario, Canada	CDN 259
Washington D.C., États-Unis	USD 209
MOYEN-ORIENT	
Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis	USD 109,22
Caire, Égypte	USD 140
Dubaï, Emirats Arabes Unis	USD 110

<sup>1</sup> Hôtel de villégiature  
<sup>2</sup> Hôtel Forum



**INTER-CONTINENTAL.**  
HOTELS AND RESORTS  
Europe • Amérique du Nord • Amérique Latine  
Moyen Orient • Afrique • Asie Pacifique

\*Sauf en Allemagne où une chambre supplémentaire est disponible à tarif préférentiel. Les tarifs sont donnés pour une nuit en chambre simple ou double. Offre limitée à un certain nombre de chambres. Réservation obligatoire au minimum 24 heures avant l'arrivée. Disponibilités : Europe 18/06/01-9/09/01; Amérique du Nord 25/01/01-2/05/01; Moyen-Orient 15/06/01-15/09/01. Dates d'embargo applicables pour certaines périodes spéciales. Tarifs donnés taxes et services compris, sauf pour le Moyen-Orient et les États-Unis. Tarifs exprimés en devises locales sauf mention contraire. Également disponibles en euros, sur demande dans les pays concernés. Taux de change sur les frais de carte de crédit non garanti après le check-out. L'option doit être choisie au moment de la réservation; si elle n'est pas disponible au moment de l'enregistrement, une option de substitution sera proposée. \* Petit déjeuner pour deux personnes par nuit, au restaurant désigné. \*\* La deuxième chambre à prix réduit ou spécial ne donne pas droit à des points ou miles. Frais applicables pour une personne supplémentaire. \*\*\* L'ouverture de droits à des points Priority Club et à l'adhésion à Priority Club est soumise à l'adhésion à Priority Club et à la présentation de la carte d'adhésion lors de l'enregistrement. Compter 6 à 8 semaines avant imputation des miles ou des points sur votre compte. Points et miles accordés conformément aux conditions standard de Priority Club et des programmes Frequent Flyer des lignes aériennes. Pour adhérer gratuitement à Priority Club, appelez le 00 31 20 606 0234 ou visitez le site [www.priorityclub.com](http://www.priorityclub.com). Offre non valable dans les pays où la loi l'interdit. Offre non valable pour les groupes et non cumulable. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. ©2001 Bass Hotels and Resorts, Inc. Tous droits réservés. La plupart des hôtels sont sous propriété et/ou gestion indépendante. Tous les tarifs sont sujets à modification sans avis préalable.



# Le gouvernement fait approuver par le Sénat un dispositif de contrôle des « free parties »

La droite sénatoriale veut renforcer les sanctions pénales contre les mineurs

Le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, a fait adopter par le Sénat, mercredi 30 mai, lors de la discussion du projet de loi sur la sécurité quoti-

dienne, un amendement visant à réglementer les « rave parties ». Celles-ci seront, à l'avenir, soumises à une déclaration préalable auprès du préfet,

qui pourra confisquer le matériel des organisateurs. Les sénateurs de droite ont, par ailleurs, renforcé les sanctions pénales contre les mineurs.

**BEAU SYMBOLE !** Il était minuit passé, heure de fête pour les « raveurs », quand les sénateurs ont adopté, mercredi 30 mai, un amendement de Daniel Vaillant sur les « free parties ». Le ministre de l'intérieur a saisi l'occasion de la discussion sur le projet de loi sur la sécurité quotidienne pour encadrer l'organisation de « ces rassemblements festifs organisés autour de la musique techno », sans toutefois, a-t-il pris soin d'ajouter, « remettre en cause ces nouvelles formes d'expression musicales ».

L'exercice était périlleux. Entre la volonté de garantir la sécurité sanitaire des participants et de faire respecter la tranquillité publique, M. Vaillant s'est livré à un numéro d'équilibriste qui n'a pas eu de mal à convaincre ses interlocuteurs. En signe de ralliement, le rapporteur, Jean-Pierre Schosteck (RPR, Hauts-de-Seine), a retiré son amendement « au bénéfice de celui du gouvernement ». Lors de la présentation du projet devant l'Assemblée nationale, le député RPR Thierry Mariani (Vaucluse) avait fait voter, le 27 avril, un texte destiné à protéger la quiétude des riverains. Les « raveurs » avaient dénoncé une « dérive sécuritaire ».

Dans l'esprit de certains sénateurs, il n'était sans doute pas opportun de stigmatiser un peu plus la jeunesse, en marge d'un débat de plusieurs heures sur la délinquance juvénile. Mis à part quelques réserves de l'orateur du groupe communiste, Robert Bret (Bouches-du-Rhône), soucieux de la liberté de rassemblement des jeunes, la disposition de M. Vaillant a rallié tous les suffrages. La tenue des « free parties »

serait, à l'avenir, soumise à une déclaration préalable auprès du préfet. Ce dernier pourrait, pour veiller au bon déroulement de la fête, rechercher un lieu plus approprié ou l'interdire si l'ordre public était gravement menacé. Les organisateurs qui contreviendraient

« Le gouvernement n'a pas de vision liberticide mais je ne veux pas prendre le risque d'un pépin »

Daniel Vaillant

aux dispositions risqueraient la confiscation de leur matériel sonore et une amende de 49 000 francs.

« Le gouvernement n'a pas de vision liberticide mais je ne veux pas prendre le risque d'un pépin », a déclaré M. Vaillant. Le porte-parole des centristes, Jean-Jacques Hyst (Seine-et-Marne), a salué ces mesures tout en ironisant sur les « méchants » et les « bons » du gouvernement de Lionel Jospin. Le ministre de l'intérieur appartient à la première catégorie et Bernard Kouchner à la seconde : « Je l'ai entendu dire sa défiance pour la réglementation des "rave parties". Il parle beaucoup mais n'a peut-être pas lu l'amendement de M. Vaillant », a déclaré M. Hyst. Jean-Claude Peyronnet (PS, Haute-Vienne) a noté que « cette forme

de culture [n'était] pas facile à appréhender ». Il s'est félicité du dispositif présenté tout en s'interrogeant sur son efficacité : « Le succès de ces manifestations peut conduire à des débordements. »

Avant de légiférer dans l'harmonie sur ces réunions dédiées à la techno, les sénateurs ont constaté leurs divergences sur l'opportunité de réformer l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs. Patrice Gérard (RPR, Seine-Maritime) a donné le ton : « Tous les jours des voitures brûlent ; tous les jours ont lieu des tentatives de racket ; tous les jours des dames âgées se font voler leurs sacs à main. » En conséquence, « il est temps de taper du poing sur la table » pour remettre au pas les jeunes « de dix ans qui sortent du bureau du juge comme des caïds ». Le ministre de l'intérieur a indiqué qu'il ne partageait pas « cette courte vue qui prépare des lendemains qui déchantent. Les concepts fixés en 1945, grâce notamment à l'action du général de Gaulle, et donnant la priorité à l'éducation (...) gardent toute leur valeur et toute leur actualité ».

Elie Barth

Ce préambule n'a pas entamé la détermination de la majorité sénatoriale. M. Schosteck a fait approuver, malgré l'abstention des centristes, la possibilité d'une peine, à l'exception de l'emprisonnement, à l'encontre des mineurs de dix à treize ans. Le rapporteur a milité pour des travaux d'intérêt général « pour éviter à ces jeunes un engrenage fatal ». Au nom du PS, Robert Badinter (Hauts-de-Seine) a observé que le code du travail interdisait toute activité pour les 10-13 ans. Le rapporteur a répliqué que le nettoyage des tags ne relevait pas du code du travail. L'ancien garde des sceaux a imploré ses collègues de rejeter l'amendement. « Vous allez mithridatiser ces jeunes. Vous n'avez pas connu comme moi l'audience des mineurs. Ce n'est pas là qu'on les arrache au destin. » « Sensibiliser et effets de manche », a jugé M. Schosteck qui a, en revanche, retiré un amendement autorisant la mise en détention provisoire en matière correctionnelle à partir de 13 ans.

## Pierre Mauroy favorable à un grand projet sur la décentralisation

**PIERRE MAUROY**, sénateur (PS) du Nord, auditionné, mardi 29 mai, par la commission des lois de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi démocratie de proximité, a jugé que, « en dehors de quelques points sur la langue ou sur la forêt domaniale, on pourrait aller aussi loin pour le transfert des compétences aux autres régions qu'on est allé sur la Corse ». Alors que le gouvernement s'apprête à ajouter un volet sur les compétences régionales dans le projet de loi sur la démocratie de proximité, M. Mauroy a estimé qu'« un grand texte sur la décentralisation ferait rêver les gens ».

De son côté, François Fillon, député (RPR) et président de la région Pays de la Loire, signataire, avec Valéry Giscard d'Estaing, de quatre amendements demandant de nouveaux pouvoirs pour les régions, a indiqué que l'opposition ne voterait pas de transferts s'« ils n'étaient pas accompagnés de moyens financiers ».

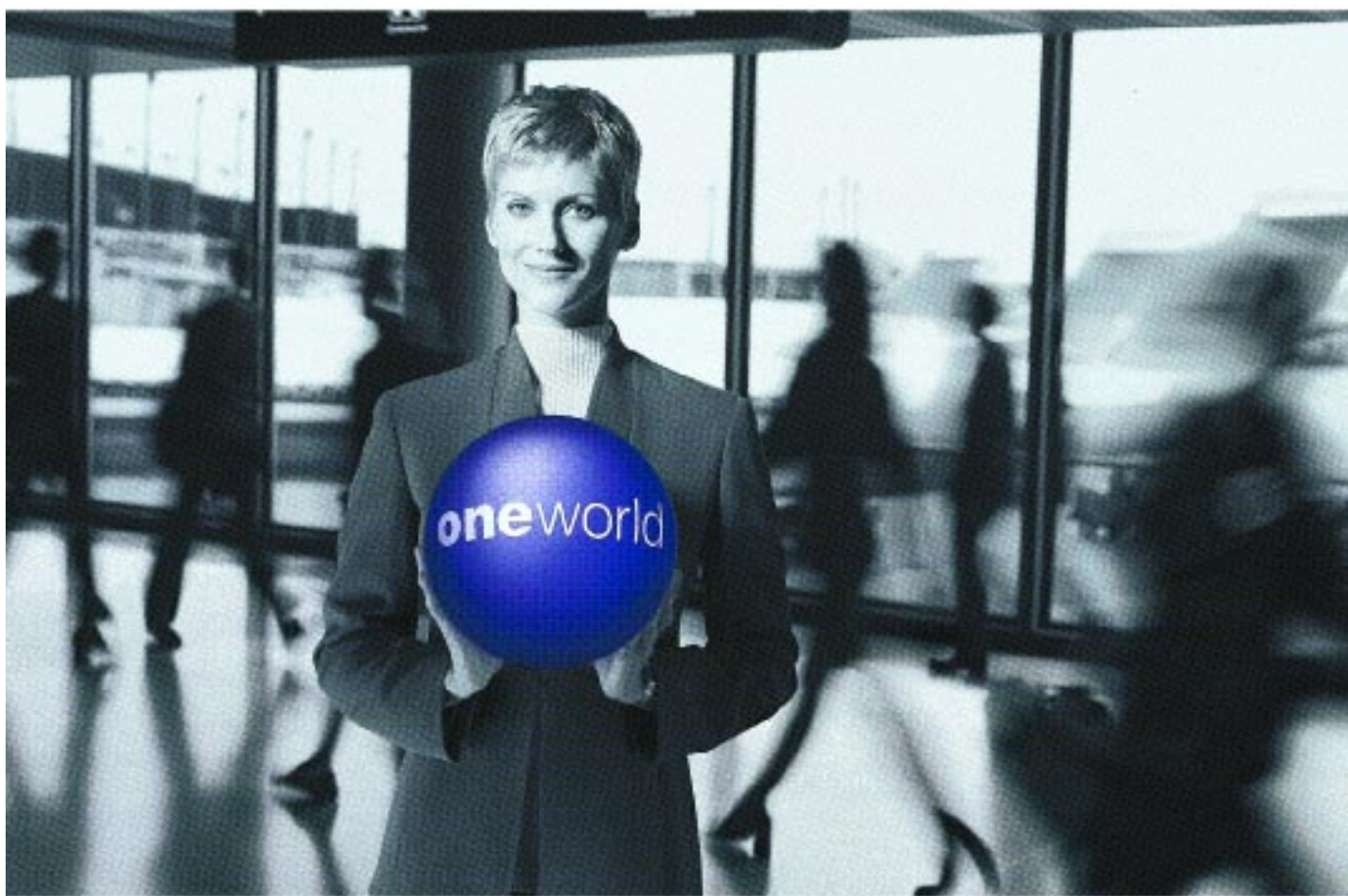
### DÉPÊCHES

■ **ENVIRONNEMENT** : la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, a défendu, mardi 29 mai, à l'Assemblée nationale, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) dont la gestion avait été mise en cause (*Le Monde* du 30 mai). « Le rapport de l'inspection générale des finances [IGF] est clair. Il n'a été relevé aucune anomalie manifeste sur ses marchés », a estimé M<sup>me</sup> Voynet. Elle a déclaré être à l'origine de la demande d'audit qui avait « pour objet de permettre le redémarrage de l'Agence après une longue phase d'abandon intellectuel, de stagnation budgétaire et d'impérities des équipes dirigeantes ». L'IGF dénonçait notamment « une utilisation irrégulière de certains mécanismes comptables ».

■ **PARIS** : le maire de Paris, Bertrand Delanoë, souhaite une « mise à plat » de l'utilisation des locaux de la Ville par les partis politiques. Le problème a récemment resurgi dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de la capitale, où la conseillère de Paris (RPR) Roxane Decorte s'est élevée contre le projet de démolition d'un immeuble vétuste appartenant à la Ville qui abrite, depuis 1988, la permanence du RPR.

■ **CONJONCTURE** : le climat des affaires dans l'industrie a continué de se dégrader en mai, selon l'indicateur publié, mercredi 30 mai, par l'Insee. Pour les industriels interrogés, les perspectives générales de production ont à nouveau accusé un net repli, puisque l'indicateur qui les mesure est tombé à -17 (contre -12 en avril et +5 en mars). « Les résultats de l'enquête de mai indiquent une poursuite de la dégradation de la conjoncture industrielle », résume l'institut de la statistique.

Certaines personnes viennent tout naturellement chez British Airways pour changer leur billet Cathay Pacific. En faites-vous partie?



Chaque minute compte et même les agendas les mieux organisés peuvent changer. Si vous avez

besoin de souplesse lors de vos professionnels, vous apprécierez certainement nos produits

continus en classe affaires - Asia World, Latin World et South Africa World. Vous y trouverez

confort et flexibilité à des tarifs très attractifs. Pour en savoir plus, contactez votre agence de

voyages ou l'une des compagnies membres de l'alliance oneworld®

Vous êtes au coeur de oneworld

Des avantages sont réservés aux passagers voyageant en classe affaires des vols réguliers opérés et commercialisés par une compagnie aérienne membre de oneworld. Les avantages s'appliquent à l'un des dix-neuf compagnies membres de oneworld qui figurent sur votre billet : Aer Lingus, American Airlines, British Airways, Cathay Pacific, Finnair, Iberia, JAL, LAN, Lufthansa, Qantas, SAS, South African Airways, Swissair, United.

www.oneworld.com

## La préparation du budget 2002 s'inscrit dans une conjoncture incertaine

**PRUDENCE.** Laurent Fabius, qui affichait un optimisme sans faille pour l'économie française il y a encore quelques mois, est aujourd'hui beaucoup plus circonspect. Le ministre de l'économie et des finances s'est montré précautionneux, mercredi 30 mai, en présentant à la commission des finances de l'Assemblée nationale le rapport du gouvernement pour le débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce document, qui trace les grandes lignes de la préparation du projet de loi de finances pour 2002, sera discuté au Palais Bourbon le 6 juin. A une semaine de la discussion parlementaire, il dresse un portrait en demi-teinte de la situation économique française.

Depuis juin 1997, le bilan est bon, et M. Fabius ne manque pas de le rappeler. Mais le ralentissement économique aux Etats-Unis change la donne. « Avec des anticipations désormais nettement moins favorables, le comportement des entreprises en matière de stocks devrait peser sur l'activité, et l'investissement des entreprises pourrait ralentir », comme cela s'est d'ailleurs produit au premier trimestre (*Le Monde* du 24 mai), a déclaré M. Fabius devant les députés.

Reste, donc, la consommation des ménages, qui, pour l'instant, résiste bien, soutenue par les baisses d'impôts, les créations d'emplois et une inflation contenue. Quoi qu'il en soit, a poursuivi le ministre de l'économie, « deux choses paraissent acquises : une croissance comprise entre 2,7 % et 3,1 % est nettement moins assurée qu'il y a quelques mois, l'ampleur du ralentissement crée un aléa à la baisse ». Histoire de dire que les prévisions qui sous-tendent le budget 2001 ont peu de chances de se réaliser. Les chiffres pour les trois premiers mois de l'année laissent même présager une croissance inférieure à 2,5 % pour 2001. Et des recettes fiscales inférieures de plus de 15 milliards de francs à ce qui était prévu.

Dans ce contexte, la visibilité pour 2002 est limitée. Le gouvernement affiche encore une prévision de croissance de 2,8 %, même s'il y a fort à parier qu'elle sera revue à

la baisse cet été. L'objectif en matière d'évolution des dépenses publiques est connu : celles-ci ne devront pas augmenter de plus de 0,5 % en volume. Ce qui signifie, dans l'hypothèse d'une inflation à 1,2 %, que le budget de l'Etat augmenterait en 2002 de 29,1 milliards de francs par rapport à 2001.

### REDÉPLOIEMENTS

Dans son rapport, le gouvernement prévient que « le budget 2002 devra être un budget de mouvements et de redéploiements » et que, « compte tenu des évolutions probables des charges de la dette et des dépenses de fonction publique, le montant des mesures nouvelles devrait être sensiblement égal à celui des redéploiements réalisés ». Cela signifie que les charges supplémentaires liées à l'évolution de la dette et des salaires des fonctionnaires mangent, à elles seules, la progression des dépenses prévues. Pour financer les autres dépenses, et notamment les priorités affichées (éducation nationale, justice, sécurité de proximité et environnement), il faudra donc faire des économies sur d'autres postes du budget et redéployer les moyens de l'Etat. Depuis 1997, une trentaine de milliards de francs sont ainsi transférés chaque année d'un poste à l'autre du budget. Mais en 2002, ce sera, à lire le DOB, la seule marge de manœuvre du gouvernement.

Les négociations entre M. Fabius et les différents ministères sur les crédits de leur administration en seront d'autant plus difficiles. Encore n'est-il pas certain, dans ce contexte, que le déficit budgétaire puisse être réduit. Le gouvernement a en effet décidé une baisse des impôts de 38 milliards de francs en 2002. « Si la conjoncture reste positive, [ce déficit] devrait pouvoir être réduit en 2002 par rapport à la loi de finances 2001 », qui table sur un solde négatif de 187 milliards de francs. Mais « l'ampleur de la réduction sera déterminée en partie par la croissance économique », souligne le rapport gouvernemental.

Virginie Malingre





# Le parquet requiert la saisine de la Cour de justice contre M. Strauss-Kahn sur le dossier Lagerfeld

Alors que l'enquête paraissait l'avoir blanchi, l'ancien ministre dénonce un « acharnement »

La section financière du parquet de Paris a requis, mercredi 23 mai, la saisine de la Cour de justice de la République pour instruire d'éventuel-

les infractions de « corruption passive » et de « concussion », « susceptibles d'être reprochées à Dominique Strauss-Kahn », à propos du dossier

fiscal du couturier Karl Lagerfeld. L'enquête du juge Brisset-Foucault paraissait pourtant avoir repoussé le soupçon d'un « arrangement ».

LE CALVAIRE judiciaire de Dominique Strauss-Kahn continue. Déjà poursuivi dans l'enquête sur l'ancienne Mutuelle des étudiants de France (MNEF) et dans l'un des volets de l'affaire Elf, l'ancien ministre de l'économie et des finances (1997-1999), actuel député (PS) du Val-d'Oise, pourrait avoir à s'expliquer devant la Cour de justice de la République (CJR) à propos de son intervention sur le dossier fiscal du couturier Karl Lagerfeld. La section financière du parquet de Paris a requis, le 23 mai, la saisine de la haute juridiction pour instruire sur d'éventuelles infractions de « corruption passive » et de « concussion » [le fait pour un responsable public d'accorder des exonérations indues], « susceptibles d'être reprochées à M. Strauss-Kahn en tant que ministre d'Etat, pour avoir été accomplies dans l'exercice de ses fonctions ministérielles ».

Les services du procureur avaient été sollicités, le 21 mai, par le juge d'instruction Marc Brisset-Foucault, chargé de l'enquête sur les conditions d'enregistrement et de divulgation de la cassette de Jean-Claude Méry, l'ex-financier occulte du RPR décédé en 1999. Dans une ordonnance de vingt-deux pages, le juge énumérait les « faits nouveaux » qu'il dit avoir rassemblés et qui pourraient, selon lui,

motiver « des investigations supplémentaires » de la commission d'instruction de la CJR.

Après la publication du témoignage de M. Méry, dans *Le Monde* des 22 et 23 septembre 2000, son avocat fiscaliste, Alain Belot, avait avoué avoir remis à M. Strauss-Kahn – dont il avait été le collaborateur à l'Assemblée nationale – l'original de l'enregistrement, le 6 avril 1999, lors d'un entretien consacré à un autre de ses clients : Karl Lagerfeld. De cette concomitance est né le soupçon d'un « arrangement », publiquement évoqué d'emblée par l'hebdomadaire *L'Express* (*Le Monde* du 26 septembre 2000), mais que l'enquête du juge Brisset-Foucault, ouverte pour « soustraction de documents » et « trafic d'influence », paraissait avoir nettement relativisé.

Dénonçant un « acharnement judiciaire », M. Strauss-Kahn a déclaré au *Monde* avoir « demandé [à ses] services de traiter ce dossier en suspens depuis de longues années » et s'être « conformé mot à mot à la solution recommandée par l'administration ». Plusieurs documents ont, de fait, attesté l'intervention personnelle du ministre sur le feuillet qui opposait le couturier au fisc depuis 1982. Au terme d'une transaction conclue au mois d'août 1999, M. Lagerfeld avait vu le

montant de ses redressements réduit de 93,5 à 43,3 millions de francs.

Interrogé le 4 avril en qualité de témoin assisté, M. Strauss-Kahn s'était « insurgé contre l'idée selon laquelle le dossier de M. Lagerfeld aurait bénéficié d'un traitement particulier, aussi bien lié à [ses] liens antérieurs avec M. Belot qu'à l'existence de [la] cassette ». Mais hormis cette dénégation, l'ordonnance de M. Brisset-Foucault se borne à recenser les pièces fiscales et notes internes saisies, sans mentionner aucune des explications fournies aux enquêteurs par les hauts fonctionnaires des finances interrogés, qui ont tous écarté la responsabilité du ministre dans le règlement du dossier Lagerfeld.

## « GARANTIR LES INTÉRÊTS DE L'ÉTAT »

L'ancien chef de la « cellule fiscale » de Bercy a ainsi affirmé avoir lui-même « fait passer au ministre une note proposant le principe d'une transaction » qui fut « approuvée » par M. Strauss-Kahn. L'ancien chef du service chargé du dossier Lagerfeld à la direction générale des impôts (DGI) a, pour sa part, évoqué les divergences d'appréciation entre les services fiscaux et le cabinet du ministre, apparues sous le ministère d'Alain Lamassoure (UDF), prédécesseur de M. Strauss-Kahn (1995-1997). Evoquant les « risques juridiques » des

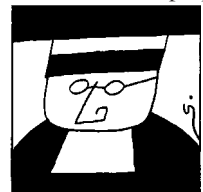
procédures contentieuses entreprises contre M. Lagerfeld, ce fonctionnaire a assuré avoir « considéré que seul un règlement transactionnel [...] était susceptible de garantir les intérêts de l'Etat », certifiant que l'accord final, contrairement aux propositions initiales de la DGI, avait été « rigoureusement conforme » à l'avis finalement exprimé par lui devant les conseillers du ministre.

Archives et témoignages attestent par ailleurs que M. Lamassoure était intervenu, dès 1995 et « à la demande de la présidence de la République », pour diminuer les montants réclamés au couturier de 60,2 à 10 millions de francs. Dans son ordonnance, le juge Brisset-Foucault évoque d'ailleurs des « décisions ministérielles » susceptibles d'avoir été entachées de « concussion », sans plus de précision. Le réquisitoire du parquet, lui, ne mentionne que le nom de M. Strauss-Kahn. « Je constate qu'à chaque fois que la pression des affaires monte sur M. Chirac, on me fait revenir en première ligne, nous a déclaré l'ancien ministre. Je commence à en avoir ras le bol. » Si le procureur général entérine l'avis du parquet, la première victime judiciaire des accusations posthumes de Jean-Claude Méry sera socialiste.

H. G.

## Au procès des vacances en temps partagé, les parties civiles ont du mal à convaincre

BERNARD GABADOU attendait ce moment depuis des années : finalement, avec le recul, il s'en serait volontiers passé. Le président de l'Association des propriétaires adhé-



PROCÈS

rents français de vacances en temps partagé (APAF-VTP) représentée à lui seul 1 750 parties civiles, les victimes des vacances en temps partagé dont le procès pour escroquerie s'est ouvert à Paris, le 21 mai (*Le Monde* du 25 mai). Il a, mardi 29 mai, raconté benoîtement ses vacances, assez peu édifiantes, d'autant qu'il n'avait pas apporté de diapositives, et s'est fait fort malmené par les avocats de la défense.

Un triste jour d'octobre 1995, M<sup>me</sup> Gabadou, en sortant du supermarché, se fait distribuer un ticket à gratter et gagne une semaine de vacances. Son mari, en homme avisé – il est ancien directeur commercial puis directeur général d'une entreprise d'informatique –, décide de tenter l'aventure. « C'était pendant les grèves, explique Bernard Gabadou, rien

ne marchait, il faisait gris... » On propose aux heureux gagnants de partir avec Altitudes voyages, la compagnie aérienne du groupe. Contrairement à ce que soutient l'accusation, le retraité reconnaît qu'il pouvait en choisir une autre, mais les tarifs étaient particulièrement intéressants.

## « C'EST VACHEMENT LÉGER »

Arrivés à Tenerife, en Espagne, en décembre 1995, les Gabadou sont « très bien reçus », on leur demande simplement de venir le lendemain à 9 heures à une réunion d'information. Le couple en sort à 17 heures en ayant acheté trois semaines de vacances pour 240 000 francs. « Ils avaient de très bonnes méthodes de vente, s'excuse l'ancien directeur commercial, les vendeurs étaient très bien formés, le commercial était sympathique... » Il n'a pas l'impression pour autant d'avoir été « harcelé », ce qui n'arrange pas trop le parquet. Bernard Gabadou est content : l'année suivante, il trouve la résidence au Mexique « très agréable », les spectacles « de très bonne qualité », il rachète même une quatrième semaine soldée à 35 000 francs.

Les choses se gâtent début 1997. Les sociétés qui lui ont vendu ses

vacances changent de nom, les montages sont pour le moins opaques, et le nombre de destinations possibles s'est réduit comme peau de chagrin. « Les titres de propriété me donnent aujourd'hui le droit de partir en Espagne ou en Espagne, proteste le retraité. Ou à Deauville, mais en hiver. » C'est ainsi qu'il a créé en juin 1997 l'APAF, négocié une baisse des charges et engagé l'action en justice. Il réclame aujourd'hui 300 000 francs. M<sup>re</sup> Patrick Maisonneuve, l'avocat de l'un des prévenus, lui fait avouer qu'il avait encore acheté une cinquième semaine, bradée à 5 000 francs, à la vice-présidente de l'association. Preuve qu'il pense que ces semaines vaudront encore quelque chose, « quand le marché sera assaini ».

M<sup>re</sup> Michel Konitz, autre avocat de la défense, le pousse à admettre qu'il était moralement discutable pour l'association de vendre des titres de propriété, s'ils étaient effectivement sans valeur : vendre ces « sortes d'emprunts russes à l'envers, assure l'avocat, n'était-ce pas se rendre complice à son tour d'une escroquerie ? ». Et, quand le président lui demande ce qu'il pense du procès – sous-entendu, y a-t-il eu escroque-

rie ou simple mauvaise gestion –, Bernard Gabadou se tire une balle dans le pied : « En tant que patron d'entreprise, je pense que c'est vachement léger, explique l'ancien directeur. Un patron doit savoir où il va. »

Franck Johannès

## L'impressionnante pharmacie de l'équipe cycliste TVM conduit médecin et directeur sportif devant le tribunal de Reims

REIMS (Marne)  
de notre envoyé spécial

Existait-il un système de dopage institutionnalisé au sein de la formation cycliste néerlandaise TVM, comme celui mis au jour chez Festina lors du procès de novembre 2000, à Lille ? En raison de ce soupçon, trois prévenus, qui comparaissent, depuis lundi 28 mai, devant le tribunal correctionnel de Reims (Marne), risquent trois ans de prison.

Le 9 mars 1998, au péage de Courcy (Marne), les douaniers procèdent au contrôle d'un camion de l'équipe néerlandaise. A son bord, ils découvrent 106 seringues enfermées dans un réfrigérateur contenant de l'érythropoïétine (EPO), une substance utilisée dans les pelotons cyclistes à des fins de dopage. L'instruction, confiée à la juge rémoise Odile Madrolle, conduit quatre mois plus tard – en plein Tour de France – à la mise en examen du médecin de l'équipe, le Russe Andréi Mikhaïlov, du directeur sportif néerlandais Cess Priem et d'un soigneur, également néerlandais, Johannes Moor, pour « détention, transport sans autorisation de substances vénéneuses, incitation et facilitation d'usage à des sportifs » des dites substances.

Mardi 29 mai, durant près de trois heures, Andréi Mikhaïlov a maintenu les déclarations faites alors aux policiers : « L'EPO était destinée à une clinique russe afin de soigner des enfants leucémiques. » Le président Mario-Louis Craighero s'interroge : « Mais alors pourquoi avoir retiré les étiquettes qui révélaient la nature du produit contenu dans les seringues ? » Andréi Mikhaïlov ne se désunit pas : « Je pensais que les coureurs ne devaient pas identifier ce produit. L'EPO est un dopant. Je n'avais pas envie qu'ils soient tentés. »

## « DES CARTONS ET DES CARTONS »

Diplômé de l'université de Moscou, de l'Institut de recherche de médecine du sport de Russie, Andréi Mikhaïlov est un éminent spécialiste, engagé par Cess Priem dès 1990. Il se déplace sur de nombreuses épreuves, examine des coureurs. A cette époque, l'EPO, inscrite dès 1989 sur les listes des produits interdits par l'Union cycliste internationale (UCI) et le Comité international olympique (CIO), commet déjà des ravages. Des équipes entières, puis très vite la majorité du peloton, puisent dans cette « potion magique ». Mais Andréi Mikhaïlov ne voit rien. « J'ai appris ce que c'était en 1996 », assure-t-il.

Yves Bordenave

## M. Pasqua mis en examen une deuxième fois par les juges de l'affaire Falcone

L'ancien ministre nie tout lien avec les ventes d'armes

UNE DEUXIÈME mise en examen a été notifiée à Charles Pasqua, mardi 29 mai, par les juges d'instruction chargés des enquêtes sur les ventes d'armes vers l'Angola et le financement du Rassemblement pour la France (RPF). Poursuivi depuis la veille pour « financement illégal de campagne électorale » (*Le Monde* du 30 mai), l'ancien ministre l'est désormais aussi pour « recel d'abus de biens sociaux » et « trafic d'influence ». Son second interrogatoire a été consacré à des versements de fonds qu'auraient effectués les hommes d'affaires Pierre-Joseph Falcone et Arcadi Gaydamak au profit – direct ou indirect – de M. Pasqua. A sa sortie du pôle financier du tribunal de Paris, ce dernier a déclaré qu'il entamerait « les recours nécessaires devant la chambre de l'instruction » pour obtenir l'annulation de ses deux mises en examen. « Tout ça est directement lié à l'action politique que je conduis », a-t-il commenté, estimant que les juges « n'ont aucun élément » contre lui. L'un de ses avocats, M<sup>re</sup> Gilbert Collard, a assuré que « le dossier repose sur une succession d'hypothèses non vérifiées ».

Parmi les éléments retenus à l'encontre de M. Pasqua figure un versement de 450 000 dollars (3,5 millions de francs), mentionné dans un « mémo » retrouvé chez M. Falcone mais dont la trace effective n'a pas été retrouvée. En regard de la somme était inscrit le nom « Robert », dont la secrétaire de l'homme d'affaires a précisé qu'il dissimulait le député européen (RPF) Jean-Charles Marchiani, proche collaborateur de M. Pasqua. La même somme était mentionnée sur une note qui évoquait un « accord politique » avec les dirigeants angolais en contrepartie d'un « lobbying

politique » au Parlement européen (*Le Monde* du 24 janvier). M. Pasqua a contesté, devant les juges, avoir effectué le moindre lobbying en faveur de l'Angola et avoir eu connaissance de tels versements.

## VOYAGE EN AVION PRIVÉ

Les enquêteurs ont aussi découvert qu'un voyage de l'ancien ministre vers l'Angola en avion privé avait été payé par M. Gaydamak, à hauteur de 550 000 francs, au début de 1997. M. Pasqua a enfin été questionné sur le versement, en 1996, par la société de M. Falcone, Brenco International, de 1,5 million de francs au profit de l'Association France-Afrique-Orient (AFAO), dissoute en octobre 2000, et dont M. Pasqua avait été le vice-président. L'ancien ministre a contesté tout lien entre ce versement et la remise de l'ordre national du mérite à M. Gaydamak, décernée au même moment sur le contingent spécial du président de la République, officiellement à la demande du ministre de l'agriculture, mais officieusement pour récompenser son intervention dans la libération de deux pilotes français détenus en Bosnie, en 1995.

L'ancien ministre de l'intérieur a confirmé le rôle joué par M. Gaydamak, dont les origines russes avaient facilité les contacts en Bosnie, et assuré avoir ignoré les alertes contenues dans des notes des Renseignements généraux consacrées à l'homme d'affaires. Il a indiqué être effectivement intervenu pour sa décoration, et s'être entendu pour cela avec le président de la République.

Pascal Ceaux  
et Hervé Gattegno

► www.lemonde.fr/pasqua-affaires

Pour que le vaccin contre le sida existe un jour, comme moi, soyez volontaire

Vous avez entre 21 ans et 55 ans, vous êtes séronégatif, associez-vous à l'opération volontaires pour un vaccin en participant bénévolement à un essai vaccinal.

anRS

Agence nationale de recherches sur le sida  
Volontaires pour un vaccin  
101, rue de Tolbiac  
75013 Paris  
vaccin@anrs.fr  
Numéro vert : 0 800 156 156

## Marchés des lycées d'Ile-de-France : demande d'audition de M. Moscovici et de M. Bartolone

LES JUGES d'instruction chargés de l'enquête sur les marchés des lycées de la région Ile-de-France ont adressé, lundi 28 mai, à la ministre de la justice, Marylise Lebranchu, une demande aux fins d'audition, en qualité de témoin, de Pierre Moscovici et de Claude Bartolone, respectivement ministre délégué chargé des affaires européennes et ministre délégué à la ville. La ministre devrait saisir le conseil des ministres, dont l'accord préalable est nécessaire pour entendre, comme témoin, un ministre en exercice.

Le nom de M. Moscovici, trésorier du PS de 1992 à 1994, a été cité par Gérard Peybernes, ancien responsable de l'Association nationale de financement du parti, mis en examen dans cette affaire. En décembre 2000, M. Peybernes avait indiqué aux juges que M. Moscovici avait été informé « des ententes entre les entreprises et leur corollaire : la répartition d'un pourcentage entre les partis ». A la mi-février, il modifiait cependant sa version, affirmant n'avoir « jamais évoqué ces questions avec M. Moscovici ».

Le nom de M. Bartolone est apparu lors de l'interrogatoire de l'ancien trésorier du RPR, Robert Galley. Il avait assuré aux juges n'avoir jamais entendu parler d'une forme de racket sur les marchés avant son audition, le 19 juin 1991, par la commission d'enquête parlementaire sur le financement des partis politiques. Ce jour-là, le député (PS) Claude Bartolone lui avait demandé sa réaction s'il venait à apprendre que « dans la région Ile-de-France, des entreprises retenues pour construire des lycées avaient décidé de faire des dons au RPR ».

## Un numéro unique sera attribué aux demandeurs de logements sociaux

Cette mesure devrait permettre de mieux évaluer les besoins en HLM

La réforme de l'attribution des logements sociaux, votée en 1998, vient d'être complétée par la mise en place d'un « numéro départemental unique », qui sera attribué, à

compter du jeudi 31 mai, à toute personne déposant une demande de HLM. Ce dispositif devrait permettre d'évaluer précisément les besoins en logements sociaux.

PRÈS DE trois ans après son adoption, la réforme de l'attribution des logements sociaux est enfin parachevée. Inscrite dans la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, elle demandait, pour être complète, que soit mis en place le « numéro départemental unique ». C'est désormais chose faite : à compter du jeudi 31 mai, toute personne qui dépose une demande de HLM se verra attribuer, dans un délai d'un mois, un numéro départemental d'enregistrement.

Il ne s'agit pas d'un numéro d'ordre qui assurerait automatiquement au candidat locataire une proposition de logement. Mais il offre deux garanties : tous les dossiers seront pris en compte et ils seront examinés dans des délais raisonnables. Les demandes formulées avant l'instauration du numéro unique seront intégrées dans le dispositif, au fur et à mesure de leur renouvellement, en conservant leur ancienneté. Cette innovation éliminera les « doublons », liés aux candidatures multiples d'une même personne, et donnera une idée précise des besoins en logements sociaux.

Très attendu par les associations d'aide aux plus démunis, le « numéro unique » conditionne, pour une large part, le succès de la réforme votée en 1998. La loi a en effet créé des « conférences intercommunales du logement » dans les bassins d'habitat englobant des zones urbaines sensibles ou un grand nombre de HLM. Désormais, les maires, les services de l'Etat et les bailleurs sociaux doivent se réunir pour élaborer des « chartes » qui définissent des objectifs d'accueil de familles défavorisées dans le parc HLM. En outre, chaque organisme HLM est

tenu de s'engager, au terme d'« accords collectifs départementaux » signés avec le préfet, à attribuer des logements à un certain nombre de « personnes cumulant les difficultés ». Les conventions fixent également des critères de priorité et des délais d'attente acceptables. Ces derniers varient d'un département à un autre, en fonction de l'intensité de la demande. Si un candidat locataire patiente au-delà de ces délais, il peut alors saisir des « commissions de médiation », placées auprès du préfet, pour que sa demande soit examinée.

### UN OUTIL PRÉCIEUX

Dans de nombreux départements, ces procédures tardaient à voir le jour. Louis Besson, ancien secrétaire d'Etat au logement, avait critiqué, le 21 septembre 2000, lors du congrès de l'Union nationale des HLM à Bordeaux, la « modestie » des efforts consentis par certains bailleurs pour offrir un toit aux ménages en difficulté. « Comment envisager que, sur un département entier, les propositions d'engagement de logement ne portent que sur quelques dizaines de familles ? », avait-il déploré.

Cette frilosité ne sera plus tenable avec l'instauration du « numéro unique », car celui-ci va jeter une lumière crue sur le niveau des besoins. « Nous allons savoir quel est le nombre exact de demandeurs et nous allons aussi voir que certaines demandes sont plus longues à satisfaire », commente-t-on dans l'entourage de Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement. A terme, les élus, les services déconcentrés de l'Etat et les organismes HLM vont disposer d'un outil de connaissance précieux pour agir. En même

temps, celui-ci les placera face à leurs responsabilités. Du coup, certains dispositifs prévus par la loi Besson de 1990 en faveur des mallogés « vont retrouver une deuxième vie », estime Dominique Bélargent, de l'Union nationale des HLM.

Certains départements « avant-gardistes » n'ont cependant pas besoin du « numéro unique » pour être aiguillonnés. La Haute-Savoie et la Loire-Atlantique, entre autres, ont ainsi créé, depuis plusieurs années, un « fichier unique de la demande locative sociale » qui va bien au-delà des prescriptions de la loi contre les exclusions. Le principe est simple : toute demande de HLM est reportée dans une base de données à laquelle a accès l'ensemble des bailleurs sociaux. Ces derniers peuvent alors faire des propositions au candidat locataire. En Loire-Atlantique, la confrontation quasi instantanée de l'offre et de la demande a contribué à résorber le nombre d'appartements vacants.

Mais cette « mutualisation de la demande », nullement prévue par les textes, ne concerne que quelques départements. On le regrette, dans l'entourage de Marie-Noëlle Lienemann : « Les ménages, explique-t-on, doivent multiplier les dossiers s'ils veulent être pris en considération par plusieurs organismes HLM », sachant que chacune de leur demande sera enregistrée sous un même numéro (si elles sont effectuées dans le même département). « Notre espoir est que le numéro unique donne envie aux acteurs de faire autre chose », ajoute-t-on. Sur le modèle de la Loire-Atlantique ou de la Haute-Savoie, par exemple.

Bertrand Bissuel

## Décision le 4 septembre sur l'insolvabilité de Maurice Papon

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de Melun (Seine-et-Marne) rendra, mardi 4 septembre, son jugement dans l'affaire opposant Maurice Papon, condamné à dix ans de réclusion le 2 avril 1998 pour complicité de crimes contre l'humanité et incarcéré à Paris, à six associations de déportés, qui lui réclament 760 000 francs de frais de justice et lui reprochent d'avoir organisé son insolvabilité avant son procès devant les assises de la Gironde, en 1997. Entre 1995 et 1997, Maurice Papon et son épouse avaient effectué des donations-partages à leurs trois enfants, leur cédant leur maison de Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne) et leur appartement parisien du 16<sup>e</sup> arrondissement, vendu depuis. M. Papon n'étant plus en mesure de payer les frais de justice alloués par la cour d'assises de Bordeaux, les associations ont demandé au tribunal d'annuler ces actes. Jean-Marc Varaut, l'avocat de Maurice Papon, a fait valoir que les donations avaient été faites dans un cadre familial normal.

## Les évêques hostiles à la stérilisation des handicapés mentaux

LES ÉVÊQUES DE FRANCE ont pris position, mardi 29 mai, contre la stérilisation des handicapés mentaux, à la veille de l'examen en deuxième lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'IVG, dont l'article 20 autorise, à certaines conditions, la stérilisation des personnes majeures mises sous tutelle à cause d'un grave handicap mental. « La stérilisation est une mutilation interne et définitive qui touche profondément l'intégrité d'une personne », affirme, dans une déclaration, le conseil permanent de l'épiscopat. Elle « ne répond pas à l'attente profonde » des handicapés mentaux et « marque l'échec de leur intégration dans la société ». Les évêques estiment que l'article de loi visé revient à accepter « une vraie régression et un pas de plus vers l'eugénisme d'Etat ».

### DÉPÊCHES

■ **CANNABIS : le tribunal administratif de Paris a rejeté, mardi 29 mai, la possibilité d'importer et d'utiliser du cannabis à des fins thérapeutiques.** Il répondait aux requêtes présentées par le Mouvement de légalisation contrôlée du cannabis (MLC) et quatre malades (*Le Monde* du 5 mai), qui s'appuyaient sur la Convention unique sur les stupéfiants de l'ONU de 1961 autorisant l'utilisation du cannabis à des fins médicales.

■ **CORSE : l'ex-leader nationaliste François Santoni et l'avocate Marie-Hélène Mattei ont été respectivement condamnés, mardi 29 mai, par la cour d'appel de Paris, dans une affaire d'extorsion de fonds auprès du propriétaire du golf de Spérone, à quatre ans de prison et à trois ans de prison dont un avec sursis.** La cour n'a pas délivré de mandat de dépôt à l'audience. Les deux prévenus veulent se pourvoir en cassation.

■ **SANG CONTAMINÉ : la Cour de cassation a décidé, mardi 29 mai, de renvoyer le « volet non ministériel » de l'affaire du sang contaminé** devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Dans son arrêt, la Cour souhaite que « la procédure cesse d'être retardée, afin que les victimes encore en vie ou leurs familles puissent en voir l'issue ».

■ **SANTÉ : environ 2 000 salariés des cliniques et maisons de retraite privées ont manifesté, mardi 29 mai à Paris, à l'appel de la CFDT, pour demander la parité des salaires avec le public et « exiger la réouverture de négociations »** avec les fédérations patronales. Selon la CFDT, les salaires du secteur sont inférieurs de 15 à 47 % à ceux du public.

www.landrover.fr

ON DEVRAIT POUVOIR TOUT ESSAYER.

Land Rover France S.A. - 100 rue de la République - 92000 Nanterre - FRANCE

**PARTEZ EN DISCOVERY PENDANT 24H**

On pourrait vanter ses performances, sa motorisation, sa sécurité, sa fiabilité, son confort, son espace intérieur... Certes. Mais franchement, on aurait un doute sur le Discovery, vous croyez qu'en vous le prêterait ?

Pour plus de renseignements et être mis en rapport avec le concessionnaire Land Rover le plus proche participant à l'opération, appelez vite le

**N° Indigo 0 825 01 4444**  
3,98 F (0,11 €)

Modèle présenté : nouveau Discovery Seven Td5 SX (7 places) avec option peinture métallisée, 218 400 F TTC au 01/03/01

Offre d'essai de 24 heures ou 200 km (le 1er jour) sur Land Rover Discovery, sauf le week-end et jours fériés, réservé à toute personne agissant

Le numéro Indigo (31-02-02) statue du permis de conduire. Un essai par foyer (même n°, même adresse), sans doublement. Offre valable jusqu'au 31/03/01 chez tous les concessionnaires Land Rover participants.

**LAND ROVER**  
THE BEST 4x4x4

# La dernière campagne aux filets dérivants des thoniers de l'île d'Yeu

En 2002, cette technique de pêche, jugée trop « performante », voire destructrice, sera interdite dans l'Atlantique. Vingt-trois navires et leurs équipages sont condamnés à se reconverter. Le Livre vert de Bruxelles stigmatise l'état inquiétant de certains stocks de poissons

## ÎLE D'YEU

de notre envoyé spécial

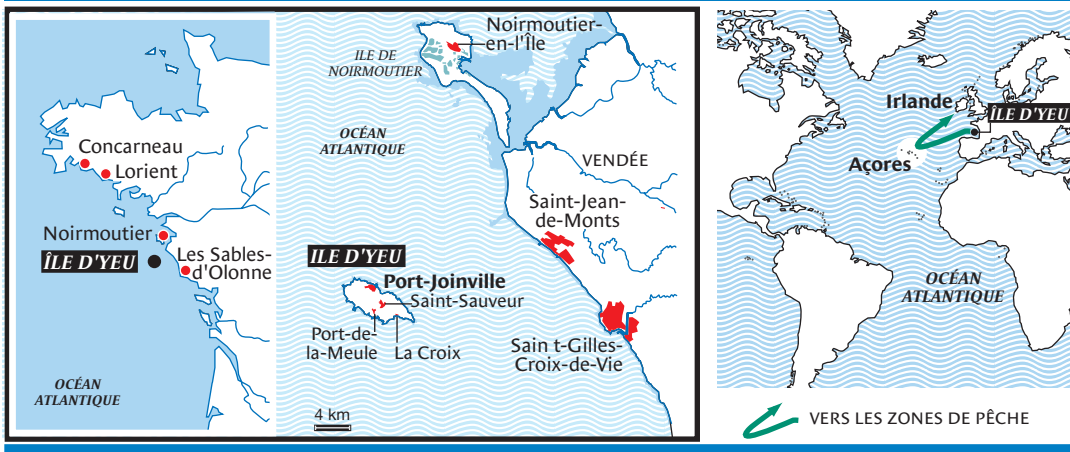
C'est la fière *La Gabrielle*, à la coque bleu et blanc et à l'arrière bâché, qui a franchi la première la jetée de Port-Joinville, lundi 28 mai au crépuscule commençant. Le patron Denis Groisard et ses six marins ont laissé sur babord l'ancien canot de sauvetage, *Feydeau-de-Brou*, encore incliné sur ses rails rouillés, comme s'il était prêt à partir, et le phare vert de la passe.

Les appareillages des 23 thoniers de la flottille de l'île d'Yeu, *Santorin*, *Octopus*, *P'tit-Loup*, le vénérable *Sourdon* aux membrures en bois rouge vif, et les autres, vont s'échelonner jusqu'à mi-juin pour la campagne de pêche de quatre mois au thon blanc (appelé germon) entre le nord des Açores et l'Irlande. Quelques « collègues » des quartiers des Sables-d'Olonne, Concarneau, Noirmoutier ou Lorient se joindront à eux. Une campagne qui sera la « der des der », mettant fin à une époque bénie et à une technique, les filets maillants dérivants (les FMD), désormais bannie.

8 juin 1998 : ce jour-là, sous présidence britannique, l'Europe adoptait un règlement proscrivant cette méthode en Atlantique, mais aussi en Méditerranée. Le ministre de la pêche de l'époque, Louis Le Pen, mis en minorité, obtint un délai de grâce jusqu'à la fin 2001 et la certitude de décrocher des mesures financières de compensation et de reconversion. Mais le coup pour l'île d'Yeu – qui vit du thon et de conserveries de génération en génération, et de cette technique très performante depuis 1985 – était quasi mortel.

Tout a commencé dans les

## A la poursuite du thon germon, des Açores à l'Irlande



années 1990. L'ONU, galvanisée par les campagnes de Greenpeace, notamment, qui dénonçait les « pêches massives » des Asiatiques dans le Pacifique avec des FMD de 40 ou 60 km, faisait adopter la norme « raisonnable » de 2,5 km, qui, coïncidence, était la taille limite pour préserver les saumons qui remontent les fjords américains d'Alaska.

Mais ce qui était raisonnable pour certains ne l'était pas pour d'autres. Très actif parmi les Quinze, le lobby espagnol (la flotte ibérique est de loin la plus puissante d'Europe) ne cessa, entre 1994 et 1997, d'agir à Bruxelles pour déboucher sur le principe d'une interdiction absolue. Dans cette affaire, Madrid n'était pas innocente. Ses pêcheurs capturaient aussi en très grande quantité le thon blanc de l'Atlantique, mais selon des procédés (des lignes avec des appâts vivants) moins performants, exigeant davantage de main-d'œuvre.

Ainsi dégénéra la « guerre des

métiers » pour la domination d'un marché rémunérateur – dont les cours mondiaux de référence se fixent aujourd'hui à Bangkok après l'avoir été à Porto-Rico –, guerre marquée par de graves incidents en juillet 1994. En plein Atlantique, *La Gabrielle* fut attaquée par une armada de navires de Galice, détériorée et prise en otage, les Espagnols reprochant aux Français d'utiliser illégalement des filets de 5 à 8 km ; des « murs », soupçonnés, avec leurs 25 mètres de hauteur, de ravager non seulement le stock de thon mais aussi d'emprisonner des dauphins. Or la mort d'un seul de ces mammifères est classée par l'opinion mondiale parmi les crimes contre la biodiversité et la faune marine la plus précieuse.

« La vie des dauphins est importante, mais le plus grave est l'énorme prélèvement de thon avec ces filets », estime Bruno Rebelle, de Greenpeace France, qui se réjouit d'une « victoire d'étape ». « En plus, la présence de navires fran-

çais d'assistance, y compris militaires, pendant toute la campagne, coûte très cher, c'est une ineptie ! », ajoute-t-il.

« De repli en repli, on en est arrivé à une catastrophe annoncée », analyse Sébastien Chauvet, secrétaire du comité local des pêches. Le thon – on connaît le dicton des Islais : « Pas de thon, pas de sous ! » – entre pour 30 % dans le chiffre d'affaires de la criée et pour 40 % à 50 % dans l'activité des armateurs. Sur quelque 6 000 tonnes pêchées en France l'an dernier, 1 580 l'ont été aux FMD, par les 23 fileyeurs de Port-Joinville. En 1991, ils avaient débarqué 2 177 tonnes. « Nous sommes victimes d'une injustice flagrante, enchaîne M. Chauvet. Ces filets continuent à être utilisés en Baltique pour le saumon et il y a d'obscures manœuvres en coulisse pour les tolérer encore quelque temps en Méditerranée – tant mieux d'ailleurs pour nos collègues de Sète, Port-Vendres ou Marseille, qui les appellent la thonaille ! »

« Ces grands filets pélagiques, ce sera sûrement la prochaine cible des écologistes. »

Patron du *Petit-Gael*, Eric Teraud va équiper son bateau de viviers à la fois pour pêcher et garder vivants les crabes pris dans les casiers et pour entretenir des sardines frétilantes qui serviront d'appâts pour les thons. L'armateur Bernard Groisard, qu'on dit

Le thon représente 30 % du chiffre d'affaires de la criée de Port-Joinville et 40 à 50 % de l'activité des armateurs de l'île

fortuné, piaffe de pouvoir commander trois navires neufs pour pêcher au filet tournant comme le font les grands thoniers congélateurs de l'océan Indien. Il a déjà fait des essais avec des armateurs portugais et s'apprête à partir aux Philippines pour tester une dernière fois les matériels. « Tout est prêt, mais en France il est plus facile d'obtenir des crédits d'une banque qu'une autorisation administrative ! ironise-t-il, en ajoutant : Ou on se reconvertit ou on crève, et la prime n'y fera rien. »

A Port-Joinville, neuf patrons de thonier sur dix ont bien moins de quarante ans.

François Grosrichard

## La Commission de Bruxelles préconise une gestion durable des ressources halieutiques

LORSQUE, à la mi-avril, la Commission de Bruxelles a rendu public son Livre vert sur l'avenir de la politique commune de la pêche, les réactions des milieux professionnels français et du ministre Jean Glavany ont été unanimes : « C'est de la provocation ! » En effet, à la première lecture du document, il semblait qu'en vingt ans l'Europe n'avait rien fait de bon, et qu'elle avait dilapidé les ressources des mers et océans sous sa juridiction. Le commissaire Franz Fischler assénait un chiffre terrible : il faut que dans les prochaines années les flottes des Quinze se réduisent considérablement, car les prélèvements de poissons, coquillages ou crustacés dépassent de 40 % au moins ce qui est raisonnable.

« De nombreux stocks sont au bord de l'effondrement, car trop de poissons immatures sont capturés ou rejetés morts à la mer », explique la Commission. Financièrement, en outre, la situation vue de Bruxelles est absurde, puisque 1,1 milliard d'euros est injecté chaque année dans le secteur, non pour la conservation des ressources, mais pour encourager des investissements excessifs.

Et puis le ton a changé. Mercredi 16 mai, Michel Gibraine, président de la Société centrale de crédit maritime, a déclaré qu'« à la réflexion, ce document était opportun, car il consolide certains acquis pour l'accès à la ressource et oblige la profession à prendre ses responsabilités ». Le ministre de l'agriculture et de la pêche lui a répondu sur le même registre : « Il pose des questions auxquelles il faudra forcément répondre et, sur l'environnement, la gestion des ressources, l'efficacité des contrôles par exemple, il faut se féliciter des orientations proposées. »

La Commission veut que son document serve de base à une vaste réflexion, ouverte à tous les publics – le premier forum a lieu du 5 au 7 juin à Bruxelles –, sur la gestion durable des ressources de pêche avant que les Etats ne définissent de nouvelles règles applicables à partir de 2003. Avec des questions ultrasensibles. Comment res-

treindre, voire interdire, les captures de cabillauds (morue) ou de merlus (colins) dont les stocks sont au plus bas ? Faut-il réduire le nombre de bateaux, diminuer les quotas ou interdire aux chalutiers de prendre la mer, un, deux, trois jours par mois ? Faut-il édicter des plans et des quotas annuels ou pluriannuels, la France optant pour la seconde solution ? Quelle place et quelles aides donner à l'aquaculture ? Comment calculer les soutiens aux reconversions sociales ? Comment enfin éviter que la puissante flotte espagnole, évincée des parages canadiens puis récemment des eaux marocaines, ne se rabatte vers des sites déjà surexploités, comme la mer du Nord, la Manche ou l'ouest de l'Irlande ? Des mers où, un jour, les ressources en lotes, langoustines, bars, pourraient donner des signes de faiblesse.

En France l'année 2000 ne s'est

pas trop mal terminée, la hausse des cours dans les criées compensant la quasi-stagnation des apports. L'envolée des prix du carburant a été compensée par des aides budgétaires d'environ 400 millions de francs, mais la Commission a ouvert des procédures d'enquête – qui visent aussi l'Irlande, l'Italie, l'Espagne ou les Pays-Bas –, soupçonnant un viol des lois de la concurrence.

Encore dominée par les entreprises artisanales, la pêche française, cependant, s'ouvre de plus en plus aux grands groupes, espagnols ou néerlandais, à la fois capables de résister aux crises et d'opter, s'il le faut, pour des restructurations. Il reste que le premier armateur de pêche fraîche n'est autre que la puissante société bretonne Inter-marché.

F. Gr.

## DÉPÊCHES

■ **AGRICULTURE** : selon les résultats du recensement national agricole, qui a été effectué d'octobre 2000 à février 2001, la Bretagne est l'une des premières régions à rendre publics ses résultats. Par rapport aux précédentes données de 1988, la tendance est à la diminution du nombre des chefs d'exploitation (37 % de moins) et à la forte augmentation de la taille des terres cultivées (la moyenne est passée de 19 à 33 hectares). Quant aux élevages, le recensement constate l'explosion du cheptel de volailles et de porcs : l'atelier breton moyen comptait 300 porcs en 1988, il en regroupe désormais 970.

■ **Le cap des 10 000 contrats territoriaux d'exploitations (CTE)** signés a été franchi à la fin du mois de mai, selon le ministère de l'agriculture. En Midi-Pyrénées, première région concernée, 1 526 contrats ont été approuvés. Le CTE permet, grâce à une aide de l'Etat sur cinq ans, de concilier le développement économique et prise en compte de l'environnement dans l'exploitation.

■ **POLLUTION** : les Bouches-du-Rhône ont connu, mardi 29 mai, une alerte de pollution à l'ozone pour la deuxième journée consécutive. Après Toulon, lundi, Aix-en-Provence, Miramas et Salon-de-Provence ont dépassé les niveaux de recommandation (180 microgrammes par mètre cube). Après deux jours, l'alerte a été levée à Nîmes (Gard).

■ **DÉPARTEMENTS** : les conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie, respectivement présidés par Hervé Gaymard (RPR), et Ernest Nycolin (UDF), ont approuvé à l'unanimité, lundi 28 mai, la création d'une assemblée des pays de Savoie réunissant les 71 élus des deux départements. Cette assemblée unique en France sera chargée de différentes actions concernant le développement agricole, touristique, économique, culturel ou universitaire, ainsi que d'études en matière de desserte aérienne ou ferroviaire. Elle tiendra sa première session en septembre. – (Corresp.)

■ **PARIS** : vingt-cinq jardins familiaux à vocation potagère ont été inaugurés, mardi 29 mai, dans le cadre du programme de réhabilitation d'un ensemble d'immeubles des années 1960 situés dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**PATEK PHILIPPE**  
GENEVE  
Fondez votre propre tradition.

Jamais vous ne posséderez complètement une Patek Philippe. Vous en serez juste le gardien, pour les générations futures.

Quantième Annuel de Patek Philippe

Pour information: Patek Philippe, 10 Place Vendôme, 75001 Paris. Tél : [01] 42 44 17 77. www.patek.com





# Un Etat pour la nation européenne !

par Jean Matouk

Le discours de Lionel Jospin sur l'Europe, quelle que soit sa richesse en propositions concrètes, est une fin de non-recevoir aux propositions fédérales allemandes. On peut comprendre sa prudence sur les institutions. D'un côté, l'hôte de l'Elysée parviendra toujours à trouver dans ses dires l'espace d'un croc-en-jambe. De l'autre, la gauche de la gauche guette le moindre pas en avant pour rameuter des électeurs sur l'opposition à « l'Europe de Maastricht ».

Mais on peut s'interroger sur la plausibilité des avancées sectorielles unitaires, sans que soit créé un véritable pouvoir politique fédéral européen. Compter sur l'adhésion, au cas par cas, des gouvernements des Etats souverains à des politiques communes dans les divers domaines, c'est-à-dire poursuivre le procès actuel de construction de l'Europe, paraît d'autant plus incertain que l'Europe va s'ouvrir à 21 puis 30 pays. La Grande-Bretagne, qui veut apparemment garder des liens privilégiés avec les Etats-Unis, sans doute pour avoir l'impression de partager encore avec eux la maîtrise du monde, et n'a donc aucun intérêt à ce que l'Europe se constitue vraiment en entité rivale, plaide sans cesse pour cet élargissement sans intégration. Elle sait qu'alors l'Eu-

rope sera définitivement impotente. Sur le sujet le plus important de notre terre, il s'agit effectivement de combattre la nouvelle orientation américaine, donc de peser d'un poids égal à celui des Etats-Unis dans les négociations. Précisément, que pèse l'Union européenne dans sa forme actuelle ? Seul un exécutif européen permanent dûment contrôlé par un Parlement à forte assise démocratique, peut conférer ce poids à l'Europe et imposer sa vision d'un développement durable.

Un tel exécutif est tout aussi nécessaire à la solidité de l'euro. Même si sa circulation prochaine le ragaillardit, il restera, tant qu'il ne sera pas adossé à un pouvoir politique consistant, une monnaie subalterne par rapport au dollar. Toute l'histoire, depuis l'Antiquité, y compris celle du dollar américain, démontre ce lien du politique et du monétaire. Il faut bien un « *gouvernement économique* », aujourd'hui de la zone euro, demain de toute l'Union réunie autour de sa monnaie. Mais s'il n'est qu'une réunion périodique de ministres des finances avec engagement d'information réciproque, il ne donnera pas à l'euro le seuil minimal de crédibilité politique.

Sur le plan diplomatique, comment affirmer une diplomatie com-

mune même avec un monsieur PECS de talent, s'il ne détient pas vraiment l'autorité d'un exécutif permanent ? Et pourquoi se limiter à fusionner les réseaux consulaires ? Des ambassades uniques, en commençant par les petits pays, affirmeraient l'existence d'une Union européenne, avec l'avantage annexe de réduire les dépenses budgétaires de chaque Etat.

Le pouvoir politique européen est tout aussi nécessaire, comme le

aux frontières de l'Union. Mais il en voit lui-même la condition de fonctionnement : l'existence d'un parquet européen et d'un droit pénal unifié. Qui peut diriger l'un et voter l'autre sinon un pouvoir politique fédéral européen ?

En matière de défense, la réponse éparpillée de la « volaille » européenne face à la reprise unilatérale de son idée de bouclier antimissile par « l'aigle américain » est significative. Le projet du SPD

Quelles que soient la variété et la qualité des propositions concrètes françaises, la « *fédération d'Etats-nations* » telle que notre gouvernement l'entend paraît aujourd'hui un peu « *courte* »

souligne d'ailleurs le projet Schröder, à l'élaboration d'une véritable politique européenne de sécurité aux sens policier et militaire du terme.

Lionel Jospin a bien raison de donner son assentiment à une police européenne, autant pour contre-carrer le formidable pouvoir des mafias qui ont déjà tissé leur mailles sur tout le territoire, que pour les contrôles d'immigration

n'évoque pas les armes nucléaires, mais propose que « *l'Europe développe un concept global de sécurité, ayant une composante militaire... et regroupant les politiques européennes étrangères de sécurité et de défense...* » Allant au-delà de la force européenne conventionnelle, c'est une occasion unique de remettre en cause notre propre posture stratégique et d'adopter une posture européenne. Ou bien

les deux Etats piliers de l'Europe décident de se lancer à son tour dans la construction d'un bouclier anti-missile. Ou bien ils demandent aux Etats-Unis de bénéficier de leur, quitte à participer à son financement et à son élaboration. Dans les deux cas, les industries européennes en tireront une manne bienvenue. Ou bien nous restons sur le concept de dissuasion, mais demandons alors aux Allemands de partager la charge et la maîtrise de l'arme nucléaire. A la veille du vote d'une nouvelle loi de programmation militaire en France, n'est-il pas temps que la France cherche à alléger quelque peu le coût de sa défense, alors qu'existent tant d'autres sollicitations budgétaires ?

Mais c'est par rapport au marché, considéré aujourd'hui comme seul mode efficace d'allocation des ressources, que l'érection d'un vrai pouvoir politique est la plus nécessaire. Le marché a de l'avance, en Europe comme dans le monde. La mondialisation progresse et se contente de la conspuer est de nul effet. Si l'on veut défendre un modèle social européen, incluant des « *services publics* », qui ne dis-socie pas prospérité économique et solidarité, si l'on veut éradiquer le *dumping* fiscal, il faut faire entériner et légaliser ces souhaits par un pouvoir politique européen qui les mettra en œuvre.

Il existe un grave point de friction entre France et Allemagne : l'agriculture. Les Allemands veulent remettre en cause la politique agricole commune dans sa forme actuelle. Ils veulent qu'elle soit plus orientée vers la qualité et l'écologie. N'est-ce pas aussi un impératif national ? Il est vrai que nos partenaires d'outre-Rhin souhaitent aussi une « *renationalisation* » partielle du financement de cette politique agricole, ce qu'ils dénomment un « *co-financement* » avec les Etats nationaux. Plus gros contributeurs de l'Union, ils considèrent que l'Europe de demain est d'abord une puissance industrielle et surtout tertiaire et que leur con-

tribution doit favoriser prioritairement ce futur.

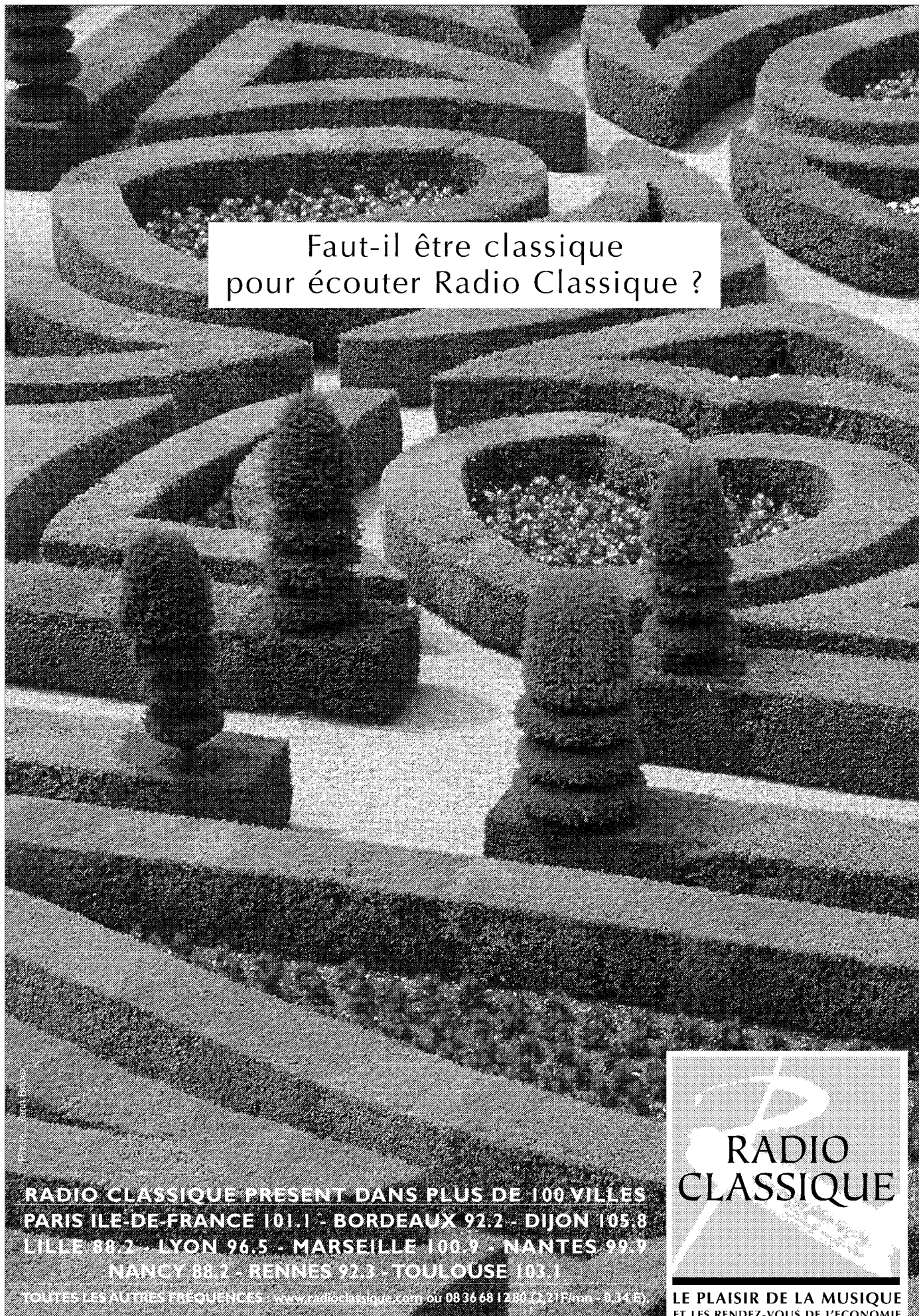
Cela nous met devant nos propres responsabilités. Devons-nous continuer à maintenir artificiellement une agriculture productiviste qui laisse quand même 20 % à 30 % des agriculteurs français dans la pauvreté et qui contribue à surcharger le marché mondial au détriment des pays neufs dont ce serait quand même plutôt la place dans la division internationale du travail ? Il paraîtrait bien préférable de réviser dès maintenant la PAC, sans attendre la date prévue initialement de 2006, d'adopter la même orientation qualitative que les Allemands et de considérer le degré de cofinancement comme un élément de négociation avec eux.

Quelles que soient la variété et la qualité des propositions concrètes françaises, la « *fédération d'Etats-nations* » telle que notre gouvernement l'entend paraît, en tous cas, aujourd'hui un peu « *courte* ». Voici plus d'un siècle qu'Ernest Renan fit litière du sens étymologique ethnique de la nation, tout comme de son sens religieux ou géographique, privilégiant sa signification culturelle et historique. Historique, donc évolutive ! Ces « *nations* », qui se sont dotées d'Etats pour les gouverner, « *ne sont pas éternelles ; elles ont commencé, elles finiront ; la confédération européenne les remplacera* », annonçait-il.

Nous y sommes ! Le domaine le plus important de « *coopération renforcée* », celui sur lequel il faut constituer un « *groupe pionnier* », c'est le domaine constitutionnel. C'est aujourd'hui par le biais d'une discussion constitutionnelle que les Français doivent répondre aux Allemands pour élaborer, sur des bases déjà largement construites, les institutions juridiques de l'Etat dans lequel s'épanouira la nation européenne.

Jean Matouk est professeur d'économie honoraire.

► www.lemonde.fr/ue



Faut-il être classique pour écouter Radio Classique ?

RADIO CLASSIQUE PRESENT DANS PLUS DE 100 VILLES  
PARIS ILE-DE-FRANCE 101.1 - BORDEAUX 92.2 - DIJON 105.8  
LILLE 88.2 - LYON 96.5 - MARSEILLE 100.9 - NANTES 99.9  
NANCY 88.2 - RENNES 92.3 - TOULOUSE 103.1

TOUTES LES AUTRES FREQUENCES : www.radioclassique.com ou 08 36 68 1280 (C 21 Fims - 0,34 €)

RADIO CLASSIQUE

LE PLAISIR DE LA MUSIQUE ET LES RENDEZ-VOUS DE L'ECONOMIE

## « Nous enterrons nos enfants, ils enterrent la vérité »

par Hélène Flautre

QUAND les gendarmeries sont menacées, il faut tirer, c'est la loi », dit le général Nezzar. « *Les jeunes épris de liberté marchent au-devant des fusils, chemise ouverte poitrine offerte* », dit Khali-da Messaouidi, l'égérie du président. Le pouvoir ment. Deux commissions d'enquête sont diligentées, l'une par l'Assemblée populaire, l'autre par le président Bouteflika. « *Nous enterrons nos enfants, ils enterrent la vérité* », disent les pères de Kabylie.

Les jeunes ne croyaient pas aux balles réelles, ils pensaient qu'elles étaient en caoutchouc « *comme à la télé contre les Palestiniens* ». Les balles sont réelles, explosives, tirées au fusil-mitrailleur, du toit des gendarmeries. Elles touchent le cou, elles sont tirées dans le dos, elles visent une femme derrière les persiennes qui a donné du vinaigre aux jeunes contre les gaz lacrymogènes, elles visent un jeune qui fuit, un autre dans la forêt qui porte secours à un ami. Elles arrivent souvent en même temps que le renfort de gendarmes, parfois c'est la police. Elles sont sorties des fusils le même jour, à plusieurs endroits, distants de plusieurs dizaines de kilomètres, comme si le coup d'envoi des balles réelles sur les jeunes avait été sifflé.

Une semaine auparavant, des lettres officielles mentionnaient la présence de groupes islamistes déguisés, exigeaient des dispositions de sécurité renforcées. Personne ne les a vus, personne n'y croit. Les groupes islamistes en Kabylie ne massacent pas les civils, ils tuent des personnes ciblées des forces de sécurité. Qui a fait circuler cette nouvelle ? Pourquoi ?

Les jeunes se révoltent contre la *hogra* (le mépris, l'arrogance, la violence), pour la liberté, maintenant aussi contre le « *pouvoir assassin* ».

Les forces de sécurité tuent, elles humilient et elles profanent les lieux de culture, de mémoire. La population souhaite le départ des gendarmes, parfois de la gendarmerie. Elle veut s'organiser de manière citoyenne. Les adultes et leurs organisations sont interpellés : « *Nous avons, individuellement, démissionné de nos responsabilités collectives* », dit un chef de comité de village, « *plus un gosse ne doit mourir, c'est à nous d'agir. On veut être citoyens, pleinement citoyens* ».

A la Maison des droits de l'homme et du citoyen de Tizi-Ouzou, on accueille les victimes, on écoute, on recoupe les informations, on constitue les dossiers. On établit la liste des tués et des blessés, leur nom, leur âge, leur willaya. La victime la plus âgée a 91 ans, la plus jeune 6 ans, entre les deux, beaucoup de jeunes, des jeunes hommes.

Dans les dossiers, des copies de convocations chez le juge d'instruction pour « *l'affaire vous concernant n° 35/67* », c'est-à-dire l'assassinat d'un fils. Les familles en général n'y vont pas. On y trouve aussi des copies de rapports d'autopsie « *certifiant avoir pratiqué l'autopsie* ».

Des dossiers avec des noms, des photos, des circonstances... comme les dossiers des disparus enlevés un jour par la sécurité militaire et jamais revus. Tout le monde veut une commission internationale, un rapporteur spécial. « *Aidez-nous* », a écrit à la crème chantilly le pâtissier de Tizi-Ouzou, Da Salem (survivant de la bataille d'Alger durant la guerre d'Algérie), sur son gâteau d'adieu.

Hélène Flautre est députée européenne (Verts), vice-présidente de la délégation Maghreb du Parlement européen.

► www.lemonde.fr/algerie

# Loft culture

par Franco Bottiglioni

**A**U DÉBUT je les avais pris au sérieux, maintenant ils me font marrer, tous ces docteurs à mille choses, experts, détenteurs du culturellement correct qui, scandalisés par le présent, prédisent des lendemains sombres à cette équipe du Loft qui, au départ, aurait bien pu être une équipe de foot.

Ils étaient onze, en effet, à être enfermés, « prisonniers », disent les docteurs, car coupés du monde extérieur et « cobayes », car observés et écoutés en permanence par caméras et micros.

Nos lofteurs seraient en danger psychique, dû aux cartons rouges qui tombent chaque semaine, dont il sont acteurs et victimes. Or, comble de malchance, il suffit de les voir et les écouter pour s'apercevoir qu'il n'en est rien. Les « cobayes » cartonnés sont contents, frais, dispos et prêts, si on leur en donnait encore l'occasion, à recommencer. Ce comportement, pas du tout conforme aux prophéties des cassandres nationales, serait-il la preuve *a posteriori* de leur conditionnement atroce, subi avant et dans le Loft ?

Chers docteurs, ne vous arrive-t-il jamais d'envisager que vous puissiez vous tromper, et, partant de cette éventualité, d'en analyser les raisons ? Vous qui par votre

savoir, votre notoriété, votre pouvoir d'influence sur la société, avez contribué plus que moi et tous les autres anonymes à façonner le monde d'aujourd'hui, où tout est permis, pourvu que l'on réussisse et où l'argent est la seule mesure d'évaluation de la réussite, pourquoi donc vous scandaliser ?

## Ce n'est rien d'autre qu'une synthèse de tous les éléments que nous côtoyons déjà

Vous qui avez abattu méthodiquement les bornes qui balisaient nos chemins - il en reste encore quelques-unes mais, patience, elles tomberont aussi - vous allez nous jouer, à propos du Loft, la symphonie de la morale, mimer courroux du censeur et entonner l'air des louanges du temps passé ?

Montrez-nous où l'on peut trouver cette morale que vous bafouez tous les jours en exaltant l'individualisme triomphant. On apprend, entre autres, à nos enfants que, pour réussir, il faut être un

« tueur », on leur propose un narcissisme exaspéré qui privilégie l'image sur le contenu et on prône un conformisme intellectuel par l'incitation à être « tendance » tous azimuts.

Dans ce monde nouveau en formation, très excitant car ouvert à toute initiative, mais qui est en contrepartie une arène où nous sommes en même temps spectateurs et gladiateurs, pensez-vous, chers docteurs, que le stress de nos héros soit plus important que celui qui les attend tout au long de leur vie ? Ils seront, comme tous les jeunes de leur âge, vraisemblablement amenés à se remettre en question plusieurs fois. Reconversions professionnelles et privées, licenciements, recherche de nouvelles activités, divorces, recombinaison de familles avec les enfants et ainsi de suite.

Vous trouvez dégradant d'être observé et écouté constamment. C'est vrai, mais le fait est que nous sommes déjà partout, dans des lieux publics et privés, et ce phénomène va s'amplifiant sans que cette intrusion rencontre une réelle opposition. Nos conversations sont écoutées par le réseau satellitaire espion des Etats-Unis et, bientôt, de l'Europe. Nos comportements sont connus en détail par les services de l'Etat, qui croisent les fichiers fiscaux, sanitaires, policiers nous concernant.

Alors, de quoi vous inquiétez-vous ? De la caméra dans les toilettes du Loft ?

Le Loft n'est rien d'autre qu'une synthèse de tous les éléments que nous côtoyons déjà. Il s'agit d'une nouveauté sociologique, que cela plaise ou non. Et vous, les docteurs, seriez-vous mécontents d'avoir raté le coche ?

**Franco Bottiglioni**, ancien fonctionnaire scientifique de la Communauté européenne, est le beau-père de Jean-Edouard, l'un des participants de « Loft Story ».

## AU COURRIER DU « MONDE »

### AVANT ARTAUD, LÉGER

Citation pour citation - et sans besoin de faire des collages de textes différents -, il y a quelqu'un qui semble avoir prévu « Loft Story » bien avant l'Artaud de la fin de la période de Rodez cité dans *Le Monde* du 29 mai et bien plus précisément. C'est Fernand Léger, dans un texte paru en janvier 1931 dans la revue *Plans*. Voici ce qu'il écrit : « Peu de gens aiment le vrai avec tous les risques qu'il comporte, et pourtant le cinéma est une terrible invention à faire du vrai quand vous voudrez. C'est une invention diabolique qui peut fouiller et éclairer tout ce que l'on cache [...]. J'ai rêvé au film des "24 heures", d'un couple quelconque, métier quelconque... Des appareils mystérieux et nouveaux permettent de les prendre "sans qu'ils le sachent" avec une inquisition visuelle aiguë pendant ces vingt-quatre heures, sans rien laisser échapper : leur travail, leur silence, leur vie d'intimité et d'amour. Projetez le film tout cru sans contrôle aucun. Je pense que ce serait une chose tellement terrible que le monde fuirait épouvanté, en appelant au secours, comme devant une catastrophe mondiale. »

Dominique Noguez  
Paris

### SECRETS DÉVOILÉS

Je m'insurge contre le choix tendancieux que fait M6 parmi les scènes qui sont filmées dans le loft. Je suis en mesure d'affirmer que le jeudi 4 mai, à 16 h 22, Loana a confié à Kenza son intention d'entrer au carmel, que le lendemain, à 18 h 34, Julie a révélé à Steevie que si elle avait demandé à subir cette expérience c'était pour pouvoir faire opérer son canari d'un polype sur la corde vocale gauche, et que le 12 mai, à 10 h 28, Jean-Edouard a commencé à tricoter un chandail pour la Croix-Rouge.

Pourquoi n'avons-nous rien vu de tout cela ?

Michel Wallon  
Arles-sur-Tech  
(Pyrénées-Orientales)

## L'affaire Montebourg

Suite de la première page

Alors, sans vergogne, M. Montebourg change son fusil d'épaule et ose écrire dans sa résolution « que la compétence de la Haute Cour de justice n'est plus discutée ni par l'autorité judiciaire ni par le Conseil constitutionnel », « les juristes les plus éminents se sont ralliés à cette position ». On reste pantois devant un tel aplomb.

Quand il ne s'en prend pas aux institutions, M. Montebourg s'attaque aux hommes.

Hier le procureur général de la Cour de cassation était décrit en ces termes : « Un militant politique utilisant ses fonctions à des fins partisans » qui « n'est donc plus depuis longtemps un procureur mais un valet de pied, les chaussures dans la boue des petits chemins tortueux du carriérisme ». Cela ressemble furieusement à un autoportrait...

Le crime de ce magistrat ? S'être incliné devant la décision du Conseil constitutionnel. Aujourd'hui, ce même magistrat est cité à la rescousse : « Le procureur général de la Cour de cassation chargé d'exercer l'accusation devant la Haute Cour de justice considère ainsi avec l'ensemble de ses collègues magistrats du siège indépendant » que la Haute Cour de justice est seule compétente.

On voit le peu de cas que M. Montebourg fait de l'honneur d'un magistrat.

Sur le fond, on se contentera sommairement d'observer que sa proposition de résolution s'appuie, en grande partie, sur l'ordonnance d'un

juge d'instruction dont il ne peut ignorer qu'elle n'a aucun caractère définitif puisqu'elle fait l'objet de nombreux recours. Une telle erreur de procédure ne peut résulter de l'ignorance de son auteur. Elle démontre simplement sa volonté de manipuler le Parlement et l'opinion en faisant croire à un déni de justice avéré.

Par ailleurs, il se garde bien d'imputer des faits précis avec leurs circonstances de temps et de lieu, ce que pourtant tout procureur est obligé de faire pour valider un réquisitoire. Cela n'a pas empêché 30 montebourgeois d'apposer leur signature...

## Quand il ne s'en prend pas aux institutions, il s'attaque aux hommes

Nulle autorité ne s'est inquiétée de ces attaques injustes contre le Conseil constitutionnel, contre un haut magistrat ni du fait que soit utilisée l'ordonnance d'un juge qui n'est pourtant pas définitive et qui, accessoirement, est couverte par le secret de l'instruction. Ce silence qui n'est qu'une forme de complicité montre que certains essaient de transformer l'Assemblée nationale en prétoire en marchant sur les traces d'un député socialiste qui s'était écrit : « Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire ».

Francis Szpiner

# Le poids des émotions

par Michel Gutschatz

**N**OUS ne pouvons vivre sans émotions ni sensations. Notre modèle idéal d'être rationnels décidant en froide logique ne survit guère à l'observation : combien de fois avons-nous fait appel à notre « intuition » lors d'une décision, combien de fois nous laissons-nous porter par nos émotions - vives, fortes, intenses - ou par nos sensations - plus calmes, régulières - dans nos actes ?

Le débat qui secoue la France a propos de « Loft Story » est tout entier traversé par ces passions et ces émotions.

Le sociologue Norbert Elias (1897-1990) a montré comment l'individu moderne résultait d'une répression et d'un contrôle accrus des émotions : seules les modalités de ce contrôle ont changé entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Dans quel monde avons-nous vécu jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle ? Un monde marqué par les incertitudes, les guerres, les maladies... toutes génératrices d'émotions - la peine, la colère, la douleur, la haine (religieuse souvent...), la peur (de mourir, de ne pas pouvoir se nourrir...).

Dans les sociétés occidentales, la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a vu simultanément un apaisement des grandes sources émotionnelles qu'étaient les guerres et les maladies et la montée d'un rationalisme scientifique qui se voulait l'organisateur de nos vies. Nous vogueons vers une victoire totale de l'intelligence rationnelle, reléguant l'intelligence sensible - celle du corps - et les émotions au rang d'archaïsmes.

Or des travaux récents de neurobiologistes (Francisco Varela, Antonio Damasio) comme de sociologues (Jean-Claude Kaufmann) prouvent que l'homme ne peut survivre sans que corps, esprit, sensations et émotions soient étroitement imbriqués. Nous ne pouvons donc survivre

sans émotions. Où les trouver ? Les hommes et les femmes de ce début de siècle ont l'embaras du choix. En cela, ils sont bien représentatifs des tendances décelées par des organismes d'étude comme la Cofremca : ils veulent être maîtres de leur vie et des choix qui l'organisent, ils veulent donner un sens à leur vie. Nous pouvons identifier quatre sources bien distinctes des émotions modernes :

- **La mise en danger** : sports de glisse (ski, surf, gliding, sky diving, parachutisme...) ou week-ends de survie, raids ou traversées de désert, scarifications ou implants de puces - voilà autant d'exemples d'une recherche de sensations qui prennent une importance croissante, en particulier chez les jeunes.

## Où les trouver ?

### Les hommes et les femmes de ce début de siècle ont l'embaras du choix

- **Le retour du sacré** : qu'il s'agisse de religions ou de sectes, de formes extrêmes du nationalisme, on trouve là d'autres sources émotionnelles fortes.

- **Les veaux d'or profanes** : dans un monde incertain et complexe, certains vont chercher des points de référence et les émotions qui leur sont liées dans la consommation, et en particulier dans les marques. Les marques de luxe, en particulier, bâtissent tout leur développement sur la qualité de la relation émotionnelle et sensorielle avec leurs clients.

- **Les émotions par procuration** : c'est là le rôle central que jouent les jeux et la télévision dans

nos sociétés. Les films - par leur violence, par le sexe - les jeux en ligne - une industrie de 5 milliards de dollars en 2005 selon Dataquest -, dont les jeux de rôles (l'enquête menée sur Everquest - joué par 300 000 personnes chaque mois - montre que les motivations premières sont l'exploration d'un monde fantastique, le plaisir des interactions sociales et la satisfaction d'atteindre un but, autant de charges émotionnelles...), les jeux télévisés où des personnes comme vous et moi viennent vivre leur quart d'heure de célébrité, comme disait Andy Warhol, les informations télévisuelles où l'on privilégie les faits divers comme les catastrophes (naturelles, guerres, krachs économiques...), voilà autant de sources d'émotions pour les joueurs et les téléspectateurs.

« Loft Story » s'inscrit naturellement dans ce mouvement : tout dans cette émission (comme dans « Survivor » qui nous viendra prochainement) est fait pour développer l'émotion. Voir ces jeunes gens vivre ensemble, guetter leurs réactions, leurs passions, attendre la « mise à mort » hebdomadaire, saluer le (la) vaincu(e) tel un général romain victorieux à sa sortie du Loft, le lot de cadeaux qui leur sont offerts... autant de moments intenses que chaque spectateur va vivre avec sa charge émotionnelle. Comme dit une jeune téléspectatrice (*Le Monde* du 19 mai 2001) : « Je suis consciente que tous ces gars et ces filles ne représentent pas la jeunesse, mais ils ont la chance de faire quelque chose d'exceptionnel qui peut donner un sens à leur vie ».

Aux « acteurs » le sens, aux spectateurs l'émotion... par procuration.

**Michel Gutschatz** est directeur des ressources humaines du groupe Bally.

► www.lemonde.fr/loftstory

## Partenariat entre NATEXIS BANQUES POPULAIRES et OFIVALMO

Natexis Banques Populaires et OFIVALMO, qui collaboraient déjà sur l'activité titres, ont réalisé la mise en place d'un partenariat capitalistique afin de développer leur coopération dans d'autres domaines et vers de nouvelles clientèles.

D'une part, Natexis Banques Populaires prend une participation de 34 % au capital d'OFIVM, établissement de crédit spécialisé dans les activités de conservation et d'intermédiation. D'autre part, Assurances Banque Populaire entre à hauteur de 1 % au capital d'OFIVALMO, maison-mère d'OFIVM et groupe reconnu par ailleurs pour son expertise dans les métiers de la gestion financière (gammas OFIMA, OFI, PALMARES et ADI).

Les liens historiques entre les Mutuelles d'assurance sans intermédiaire et le Groupe Banques Populaires (Assurances Banque Populaire est membre associé du GEMA depuis 1997) vont ainsi se trouver renforcés par une double opération capitalistique avec le groupe OFIVALMO, dont les principaux actionnaires sont MACIF, MATMUT, MAAF, FNMF et MAIF.

La conservation d'actifs constitue un des enjeux immédiats et des plus importants de ce partenariat. OFIVM disposera d'un outil industriel couvrant l'ensemble de ses besoins et Natexis Banques Populaires aura l'opportunité d'augmenter son volume de conservation, puisqu'OFIVM assure une conservation de 22 milliards d'euros.

En outre, des collaborations peuvent être engagées à court terme entre les deux partenaires dans le domaine des activités de marchés (actions, taux et dérivés).

Enfin, ce partenariat ouvre la voie à de réelles perspectives dans d'autres métiers : offre Internet et multigestion ; développement d'une offre de service "gestion des flux" à destination des mutuelles ; complémentarités et réciprocitys en gestion pour compte de tiers.

OFIVALMO

NATEXIS  
BANQUES  
POPULAIRES









## Les huit premiers mondiaux au coude-à-coude

CHIFFRE D'AFFAIRES 2000		en milliards de dollars
NORTEL	(Canada)	29,8
ERICSSON	(Suède)	27,7
NOKIA	(Finlande)	27,2
LUCENT	(Etats-Unis)	25,8
CISCO	(Etats-Unis)	23,9
SIEMENS	(Allemagne)	22,8
MOTOROLA	(Etats-Unis)	22,8
ALCATEL	(France)	21,6

Source : Gartner Group

La fusion d'Alcatel et de Lucent aurait propulsé ce nouvel ensemble en tête du classement des équipementiers de télécommunications.

## Le rêve américain des entreprises françaises

### NEW YORK

de notre envoyé spécial

« Comment Lucent, une entreprise issue d'un empire fondé il y a cent trente-deux ans par Alexandre Graham Bell, peut-elle se vendre à des Français ? » Cette question posée par le *New York Times*, lundi 28 mai, illustre la difficulté pour les Américains d'imaginer les entreprises françaises s'imposant dans la compétition économique dans d'autres domaines que le luxe ou, éventuellement, la culture. « Ils ne servent pas de croissants à la *caféteria* de Murray Hill [le siège de Lucent dans le New Jersey], la fusion sera dramatique », pouvait-on lire le même jour sur Internet dans un forum fréquenté par des employés de Lucent.

Pourtant, à travers une campagne de publicité diffusée massivement à la télévision et dans les magazines, Alcatel tente de se donner un vernis américain. On peut y voir, en sépia, une légende du base-ball, Lou Gehrig, prononcer un discours célèbre aux Etats-Unis, celui de l'homme le plus chanceux » (*The Luckiest Man Alive*), le 4 juillet 1939, à New York, devant un « yankee stadium » comble. Rien ne peut plus parler à l'Amérique profonde qu'un des moments poignants de l'histoire du base-ball. Mais le coup a peut-être raté. Une polémique a même vu le jour sur l'utilisation abusive des célébrités disparues dans la publicité ! Alcatel en a peut-être fait un peu trop en utilisant, il y a quelques temps, dans une publicité similaire, l'image de Martin Luther King prononçant son discours historique sur l'égalité raciale : « *I have a dream* » (« Je fais un rêve »).

### DESTIN PLANÉTAIRE

La méfiance et les a priori entre Américains et Français correspondent plus aujourd'hui à des réflexes culturels qu'à la réalité de la vie des affaires. L'acquisition d'entreprises aux Etats-Unis par des groupes français est devenue fréquente et même naturelle pour ceux qui aspirent à un destin planétaire. Les « champions » français, ceux qui dans leurs secteurs se classent parmi les premiers mondiaux, ont pour la plupart acquis lors des quinze dernières années une position forte sur le marché américain en y achetant une ou plusieurs sociétés. Cette implantation s'est faite en deux grandes vagues.

La plus récente est le fruit de la mondialisation, du développement de la Bourse et d'Internet. Elle est symbolisée par la fusion, en décembre 2000, de Vivendi et de Seagram (Universal) pour former le numéro deux mondial de la communication. Le rapprochement entre Alcatel et Lucent pour construire le numéro un des équipementiers de télécommunications serait entré dans la même catégorie : spectaculaire, coûteuse mais basée sur un échange d'actions, dans un secteur « glamour », bouleversé par la nouvelle économie.

Ces deux cas ne doivent pas masquer le grand nombre d'acquisitions plus modestes, dépassant tout de même le milliard de dollars, réalisées au cours des dernières années par des groupes aussi divers que LVMH (DFS), Havas (Snyder), Cap Gemini (Ernst & Young), France Télécom (Global One), Thomson Multimédia (Technicolor) et BNP-Paribas (Bancwest). Alcatel est dans cette liste. En reprenant Xylan pour

2 milliards de dollars en 1999 et le canadien Newbridge pour plus de 7 milliards de dollars il y a tout juste un an, le groupe français avait déjà amorcé son américanisation.

### UN PARI RISQUÉ

A la fin des années 1980 et au début des années 1990, plusieurs grands groupes français avaient déjà fait des acquisitions majeures aux Etats-Unis. Le coup d'envoi a été donné, en 1986, par Rhône-Poulenc qui a repris la division agrochimique de Union Carbide et, en 1987, par Air Liquide qui a assis sa place de numéro un mondial en achetant Big Three. Pêlé-mêle, Saint-Gobain avec Norton, Schneider avec Square D, Michelin avec Uniroyal, Rhône-Poulenc avec Rorer, Hachette (Grolier et Diamandis) et Axa (Equitable) ont suivi la même logique : acquérir ou conforter une position mondiale. Une ambition qui a parfois tourné au fiasco, comme dans l'affaire Pechiney-Triangle (American Can), qui a fait l'objet d'un délit d'initié au sommet de l'Etat français, ou dans les aventures du Crédit lyonnais avec le studio hollywoodien MGM et l'assureur californien Executive Life.

Mais comme Serge Tchuruk a pu s'en rendre compte lors des négociations avec les dirigeants de Lucent, les Etats-Unis sont un passage obligé mais difficile. Le mariage des cultures est délicat, le choix des dirigeants est compliqué, les acquisitions se font souvent à des prix élevés, ou alors les entreprises rachetées sont en mauvaise santé. Même si, de l'avis général des analystes, les entreprises françaises sont plus « mûres » aujourd'hui qu'à la fin des années 1980 et mesurent mieux les difficultés, le rêve américain est toujours un pari risqué. Si risqué que M. Tchuruk a fini par y renoncer, au moins momentanément.

Eric Leser

## La Poste pourra vendre son patrimoine immobilier

APRÈS l'Assemblée nationale, le Sénat devait approuver jeudi 31 mai une disposition du projet de loi relatif aux mesures urgentes à caractère économique et financier (Murcef) qui permet à La Poste de sortir son parc immobilier du domaine public. La Poste est propriétaire de 8,2 millions de mètres carrés, l'équivalent de la ville de Grenoble, selon un rapport sénatorial. En 1992, la valeur de ce patrimoine était évaluée à 23 milliards de francs. Selon La Poste, l'objectif recherché ne serait pas une cession massive du parc immobilier, mais une optimisation de sa gestion par la possibilité d'un recours à l'ensemble des techniques actuellement disponibles (ventes, crédit-bail...).

## One Tel passe sous le contrôle d'administrateurs judiciaires

L'OPÉRATEUR de téléphonie australien One Tel a été placé, mercredi 30 mai, sous le contrôle de deux administrateurs judiciaires. Les actionnaires principaux, News Ltd et Publishing and Broadcasting Ltd (PBL), qui ont déjà dépensé près de 600 millions d'euros dans cette filiale (*Le Monde* des 20 et 21 mai), ont choisi de jeter l'éponge après que le cabinet d'audit Ernst & Young eut affirmé que l'aide financière de 79 millions d'euros qu'ils avaient prévu de verser, jeudi 17 mai, ne serait pas suffisante pour permettre à la compagnie d'être solvable. Les deux fils des magnats australiens des médias, James Packer et Lachlan Murdoch, qui ont poussé leurs pères à investir lourdement dans One Tel, ont déclaré être « en colère (...) d'avoir été profondément trompés sur la véritable situation financière de l'entreprise ». L'avenir semble sombre pour ses filiales à l'étranger qui n'ont jamais dégagé un franc de bénéfice. Le groupe compte 178 000 clients en France.

# Franck Riboud fait amende honorable sur la communication qui a entouré son plan social

Selon le PDG de Danone, le boycottage de ses produits n'a pas eu d'effet sur les ventes mondiales

L'assemblée générale de Danone, mardi 29 mai, a donné au PDG du groupe, Franck Riboud, l'occasion d'évoquer la crise qui a suivi la restruc-

turation du pôle « biscuits ». Il reconnaît que le groupe a pu faire des erreurs de communication, tout en indiquant que les appels au boycottage

n'avaient pas été suivis d'effets au plan mondial. Il n'a cependant pas divulgué l'évolution des ventes de l'entreprise dans l'Hexagone.

CONTRÔLE policier à l'entrée, ambiance bleue et apaisante une fois dans les lieux, l'assemblée générale du groupe Danone s'est déroulée sans heurt, mardi 29 mai, au carrousel du Louvre à Paris.

Devant un parterre d'actionnaires bienveillants, Franck Riboud, le PDG du groupe, réalisait là une rentrée attendue : après l'annonce, en mars, du plan de restructuration du « pôle biscuit » de l'entreprise, c'était la première fois que le dirigeant, sans caméra ni journaliste interposé, s'exprimait sur l'« affaire » Danone et le mouvement de boycottage des produits du groupe qui s'est ensuivi (*Le Monde* du 7 avril). Dépassant les discours classiques d'un dirigeant à ses actionnaires, le fils d'Antoine Riboud a visiblement choisi la rupture, évitant le ton gouailleux qui lui a souvent permis de contourner habilement les sujets gênants.

« On a peut-être été mauvais », a-t-il reconnu, répondant à un petit actionnaire qui ne comprenait pas les erreurs commises par Danone dans la communication de crise du groupe. Le PDG a même reconnu

que le journal – en l'occurrence *Le Monde* – qui avait révélé, en janvier, le projet de restructuration de l'activité biscuit « n'avait fait que son travail ». Un virage à 180 degrés par rapport à tout ce qui avait pu être dit dans son entourage jusqu'à présent.

### CONFESSION PUBLIQUE

Critiqué en mars pour ne pas être monté plus vite en première ligne, M. Riboud a, également expliqué son absence publique. « J'y vais quand je me sens bien. Là, je ne me sentais pas très bien. J'ai donc attendu », concluant cette confession publique, un peu plus tard, par un étonnant : « Je suis plutôt ours. » Des mots qui ont visiblement fait taire les quelques actionnaires récalcitrants qui voulaient monter au créneau. « J'étais venu avec des a priori négatifs » a précisé l'un d'eux publiquement, « mais j'ai senti de la sincérité dans votre discours. J'espère que vous ne maniez pas la langue de bois ».

Pour preuve de cette bonne volonté annoncée, Franck Riboud a, « contrairement aux habitudes »,

donné l'évolution des ventes du mois d'avril pour « faire taire les rumeurs » sur les conséquences du boycottage des produits Danone. Le chiffre d'affaires mondial de l'entreprise a été, ce mois-là, « en croissance de 6,8 % par rapport à avril 2000 », a précisé M. Riboud. « Sur les quatre premiers mois de l'année, nos ventes sont en augmentation de 6,7 % ». Le groupe n'a cependant pas divulgué les chiffres concernant le territoire français, précisant que l'entreprise « était en train de reconstruire son image ».

Critiqué ces derniers mois par une partie de la majorité plurielle, le PDG a également voulu prouver, chiffres à l'appui, que Danone ne faisait pas de marketing social : « Nous ne laisserons personne seul devant son problème d'emploi », a-t-il martelé, ajoutant que lors des onze dernières « réorganisations » réalisées par le groupe en dix ans, 95 % des salariés concernés avaient été reclassés. « Quant aux 5 % restants, ils ont refusé huit à dix propositions d'emploi pour des raisons personnelles ».

Premier commercial de l'entrepri-

se, à la manière de son père, Franck Riboud n'a cependant pas pu s'empêcher de faire le point sur les dernières victoires de son groupe dans la guerre mondiale qu'il livre à Nestlé, Kellogg, Coca-Cola ou Pepsico. L'entreprise française qui a connu récemment des revers outre-Atlantique, lors des rachats manqués de Nabisco et de Quaker oats, a annoncé à ses actionnaires une bonne nouvelle : Danone, déjà numéro un mondial des produits frais, a dépassé en mai 2001 son rival historique, le suisse Nestlé, pour devenir leader mondial « en volume » de l'eau conditionnée (bouteille, bonbonnes...). Une position rendue possible par les trois dernières prises de participation du groupe en Indonésie, en Pologne et au Mexique.

L'entreprise a annoncé que son chiffre d'affaires « sur les trois années, connaîtrait une croissance de 5 % à 7 % par an ». Les 1 700 actionnaires présents mardi sont repartis paisiblement.

Laure Belot

► www.lemonde.fr/restructurations

## Air France affiche les meilleurs résultats de son histoire

et efficace et être membre d'une alliance rentable et commerciale forte ». Ces atouts permettent à Jean-Cyril Spinetta de miser, pour l'exercice en cours, sur un résultat équivalent à celui qui vient de s'achever. M. Spinetta note qu'il y a aujourd'hui un tassement du nombre des passagers sur les classes avant au profit des classes arrière sur les lignes transatlantiques mais que le coefficient de remplissage reste encore élevé, de l'ordre de 84 %.

### « ÉLARGIR LA SOLIDARITÉ »

Sur l'arrivée prochaine de la compagnie italienne Alitalia au sein de

l'alliance SkyTeam, M. Spinetta a précisé que les discussions en cours « s'intensifient ».

S'exprimant sur les difficultés du deuxième pôle aérien français et la possibilité d'embaucher des ex-salariés du groupe AOM-Air Liberté au sein d'Air France, M. Spinetta a rappelé : « Air France embauche et, s'il devait y avoir des salariés licenciés, Air France serait attentif en raison des compétences et du savoir-faire de ces salariés », mais « Air France n'a pas vocation à assumer la totalité des conséquences d'un éventuel plan social au sein du deuxième pôle aérien français, n'étant, de plus, en

rien responsable de sa déconfiture. Il ne faut pas limiter ce plan social à une face-à-face entre Air France et le personnel licencié, il faut élargir la solidarité ». Cet effort de solidarité doit concerner tout le monde, a-t-il ajouté, et beaucoup d'autres acteurs doivent se mobiliser, faisant à demimot référence aux actionnaires actuels d'AOM-Air Liberté. Le PDG d'Air France a également ajouté qu'« un grand nombre des salariés employés au sol (informaticiens, techniciens) pouvaient retrouver un emploi ailleurs que dans l'aérien ! ».

François Bostnavar

www.challenges.fr

# Challenges

L'ÉCONOMIE C'EST VOUS

## LE VRAI POUVOIR DE LA PUB

Ces campagnes qui créent, qui sauvent, ou qui tuent un produit...



Aubade  
Leçon n° 23 :  
provoquer son envol



## Comment bien contrôler votre syndic

N° 159 - JUIN 2001







VALEURS FRANCE

Le titre Alcatel a ouvert en hausse de 4,70 % mercredi 30 mai, dans un marché soulagé par la rupture de ses négociations de fusion avec l'américain Lucent Technologies...

Le groupe Alcatel a également émis un avertissement sur les résultats de sa filiale Alcatel Optronics. L'action Alcatel O chutait de 4,72 %, mercredi dans les premiers échanges, à 23,82 euros.

L'action CGIP cédait 1,24 %, à 47,6 euros mercredi matin, et le titre Marine Wendel s'appréciait de 0,12 %, à 80,1 euros. La CGIP a annoncé que la cession d'une partie de sa participation dans Cap Gemini Ernst & Young se ferait au prix de 143 euros...

L'action Pénauille Polyservices s'envolait de 10,73 %, mercredi matin, à 66,55 euros. Le groupe a annoncé le rachat de GlobeGround, la filiale spécialisée dans les services aéroportuaires de Lufthansa, pour 370 millions d'euros.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 30 MAI Cours à 9 h 57
Demier jour de négociation des OSRD : 25 juin

Table of market data for France, including ACCOR, AGF, AFFINE(XIMM), AIR FRANCE C., AIR LIQUIDE.

Main table of market data for France, listing various companies and their stock prices and changes.

Main table of market data for Europe, listing companies from Germany, Italy, Spain, and the UK.

Table of market data for International markets, including ADECCO, AMERICAN EXP., AMVESCAP EXP., etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 29 MAI
Une sélection. Cours relevés à 19 h 45

Table of market data for Nouveau Marché, listing companies like ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMME, etc.

Main table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Main table of market data for Second Marché, listing companies like MICROPOLE, MONDIAL PECH., MULTIMANIA, etc.

Table of market data for Second Marché, listing companies like GFI INDUSTRI, GRAND MARNIE, GROUPE BOURBON, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 29 mai

Table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their values.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their values.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their values.

Table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their values.

LÉGENDE
★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. \* Part div. par 10 au 5/99.







# Les raisins de l'Histoire

SAINT-ÉMILION

de notre envoyée spéciale

La nuit est tombée, Saint-Emilion dort. Il n'y a plus le moindre bruit sur les pavés de la vieille cité girondine. Pas un écho, pas un rire, pas un murmure amoureux, comme on pourrait s'y attendre dans ce décor qui semble planté pour un film de cape et d'épée. Un décor XVIII<sup>e</sup>, dont les façades de pierre aux innombrables ouvertures m'astu-vu, signe ostentatoire de l'époque, s'entremêlent aux vestiges du Moyen Age. Seuls les feux des projecteurs veillent la colline illuminée dans les vignes.

Cette pierre dorée, qui contribua à bâtir la moitié de Bordeaux et son Grand Théâtre signé Victor Louis, provient de ses entrailles. Elle a été extraite bloc après bloc, créant un labyrinthe d'une centaine de kilomètres de galeries rayonnant jusque sous les vignobles et utilisées comme chais à barriques pour le précieux liquide. Une vie souterraine inaugurée au VIII<sup>e</sup> siècle, dit la légende, par Emilian, ermite né à Vannes, Morbihan, l'un des premiers druides christianisés, devenu bénédictin, et qui trouva refuge dans une grotte dérobée sous l'actuelle place du marché, au fond de laquelle sourd

Avec ses huit villages et ses 5 400 hectares de vignes, l'appellation saint-émilion, classée Patrimoine mondial, témoigne sur son terroir d'une activité vieille de deux mille ans

une eau magnétique réputée. Au Moyen Age, Saint-Emilion devient un haut lieu de pèlerinage. Les frères de l'ermite disparu ont, comme lui, une sépulture dans le rocher.

De ces catacombes irradiée une force inouïe qui nourrit le caractère déterminé et l'amour du bel ouvrage des enfants du pays. La colline se transforme, selon l'expression de François Querre, en « maison de l'esprit ». Joutant le couloir funéraire, la coupole de la Résurrection s'ouvre au ciel comme une cheminée d'ascension céleste. Cette « rotonde, inspirée de la chapelle du Saint-Sépulcre », raconte ce fils de viticulteur,

anthropologue érudit, « aurait été exécutée par un maître tailleur de retour de Jérusalem ». Elle précède la colossale église monolithe (11 mètres de haut, 38 mètres de long), taillée d'un seul jet dans la falaise, et dont « les bas-reliefs, datant du XII<sup>e</sup> siècle, mettent en scène la quête du Graal, les signes zodiacaux des Templiers ainsi que le plan de la cité par rapport aux cinq constellations ».

Hormis ce monde souterrain, il reste peu de choses de ce premier âge mystique. Les maisons bourgeoises du XVIII<sup>e</sup> ont tout recouvert. Plaquées contre les remparts, elles s'appuient à la « grande muraille », comme on appelle ici les ruines des Jacobins, contournent l'imposant couvent des bénédictins, sécularisé au XIV<sup>e</sup> siècle par Clément V. Elles s'étagent en gradins autour de la commanderie des Templiers, du donjon, et verrouillent le monastère des dominicains, le modeste cloître des franciscains et la chapelle de la Trinité, aussi harmonieuse que la nef enterée est impressionnante.

Depuis la terrasse suspendue qui jouxte le clocher, le panorama englobe la mieux préservée des cités viticoles du Bordelais. Le clocher de l'église monolithe, seul élément émergeant à l'air libre, est ancré sur le roc tel un phare de grand large, pour être vu, dans la houle des vignes, à des kilomètres à la ronde. Il sonne l'heure du vigneron, comme autrefois il guidait le pèlerin. A ses pieds, les toits de tuiles rondes composent une mosaïque si bien ajustée qu'il est difficile de repérer les venelles cloutées et très pentues, ces tertres ou escalettes, permettant de passer de la ville basse aux quartiers hauts, autrefois réservés au chapitre.

Cette mosaïque semble calquée sur le parcellaire du vignoble. Les propriétés, familiales pour la plupart, ont une surface moyenne inférieure à huit hectares. A l'inverse du Médoc, où il n'est pas rare que les domaines, souvent rachetés par des groupes financiers, dépassent les cent hectares. Cette spécificité de l'appellation saint-émilion, cette continuité de l'histoire inscrite dans ses pierres et dans sa géographie viticole lui valent de témoigner au titre de « paysage culturel » devant l'humanité. L'Unesco a sacré « Patrimoine mondial » les 5 400 hectares de vignes et les huit villages de l'appellation.

## « TROIS TYPES DE SOL »

A arpenter ce terroir en compagnie de Jean-Pierre Xiradakis, le patron du bistrot La Tupina, à Bordeaux, infatigable marcheur et coauteur des *Grands Vignobles pas à pas*, on se régale, comme en Toscane, de la diversité des points de vue. Les collines et vallons ponctués de bosquets de chênes verts, de chapelles romanes, de calvaires, de chartreuses et maisons de maîtres (les « châteaux » de Saint-Emilion), portent le sceau des grands défis. Les mini-vignobles sont minutieusement entretenus « comme on le fait d'un potager », avoue Christine Valette, à Troplong-Monodot, qui se dit indispensable à sa propriété au point de ne « pas s'en absenter plus de dix jours ». Alignés sur le plateau, dissimulés derrière de hauts murs de pierres sèches, les pieds de vignes, les plus nouveaux, les plus anciens, les plus réputés, comme ceux d'Ausone plantés en 1906 (du nom du poète latin qui aurait vécu au IV<sup>e</sup> siècle dans la villa aux mosaïques toute proche), évoquent une géométrie à la Escher

« Le parcellaire actuel a une identi-



PHOTOGRAPHIES R. ESCHER



## Les espoirs du label Unesco

La juridiction de Saint-Emilion, dont les limites territoriales ont été officialisées en 1298, figure au patrimoine de l'Unesco, parmi 690 sites, aux côtés des Pyramides et de Borobudur. La difficulté reste d'appréhender un espace agricole dans ses mutations. « Que dire de la disparition des haies, des masses boisées, de la modification des parcelles dans le rachat des châteaux ? s'interroge Jean-Michel Perignon, architecte et urbaniste des Bâtiments de France. Jusqu'où peut-on tolérer d'aller pour que ce terroir soit toujours identifié comme paysage viticole de Saint-Emilion ? » Les grosses fortunes débarquent : Bernard Arnault et Albert Frère s'emparent, en 1998, de Cheval Blanc, pour 860 millions de francs. Chanel, qui possède Canon, vient d'acquérir Curé Bon pour Penglouer. Clos Fourtet est tout juste vendu, 280 millions de francs, à Philippe Cuvelier des papeteries Guilbert. Léo Malet de Roquefort, de La Gaffelière, domaine vieux de près de quatre siècles, s'inquiète pour sa succession : « L'hectare vaut 10, 15, 20 millions de francs », dit-il. Saint-Emilion tend à se vider pour devenir ville-musée livrée aux marchands du temple. Il y a des urgences, comme celle de classer les grottes de Ferrand, site unique, menacées d'écroulement. La question est d'actualité pour le Colloque international réuni du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2001 sur le thème « Patrimoine et paysages ».

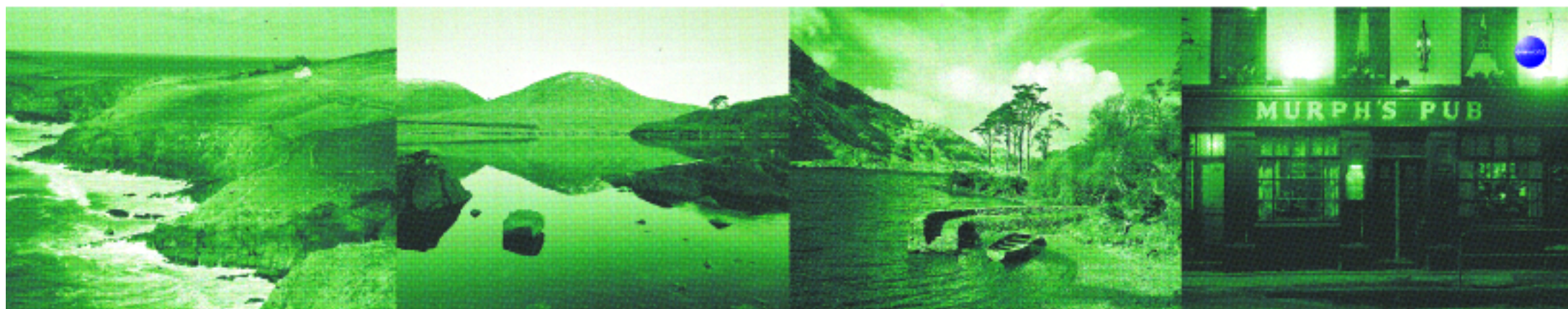
Hubert de Bouard, d'Angelus (premier grand cru classé B), représentant la tradition familiale, Jean-Luc Thunevin, de Valandraud, un outsider arrivé en 1984, né en Afrique du Nord, qui a défrayé la chronique avec ses vins « de garage » (d'une micro-cuvée) vendus 5 000 F chez Christie's et Corinne Guizet, une publiciste parisienne, qui a repris les rênes du domaine familial de feu son mari, affichent un sourire épanoui. Péby-Faugères et Angelus sont sacrés « Legends of the future » par Parker, aux côtés d'Ausone et autres Saint-Emilion se partageant l'« Eldorado 2000 » avec les « grands » du Médoc. Valandraud ferraille avec le mythique Pétrus dans les « Great Wines ».

Saint-Emilion a fait sa révolution : « 1980 correspond à l'apparition d'une nouvelle génération de viticulteurs, plus au fait des progrès techniques », affirme Hubert de Bouard, le président du syndicat viticole. « Depuis 1990, il y a une prise de conscience d'un impératif

très forte avec l'ancien système de polyculture en vigueur jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », remarque Serge Briffaud. « Les viticulteurs continuent à avoir du terrain sur les trois types de sol, sur le plateau calcaire, le coteau et la vallée alluviale de la Dordogne, ce qui caractérise la grande variété du produit », précise le directeur du Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage (Cepage). C'est l'expression de cette société viticole éclatée (832 propriétés), très solidaire, regroupée en syndicat depuis 1884, que reflète cette notion de « paysage culturel » retenue par l'Unesco.

Les cérémonies de la Jurade, ce 16 juin, fêteront un millésime 2000 prometteur. Au château Faugères, l'heure est déjà aux réjouissances. Chandeliers et argenterie à la table de Corinne Guizet, autour de laquelle, fébriles comme des étudiants à l'heure des résultats, les vignerons commentent les notes tout juste attribuées par le redouté critique américain Robert M. Parker.

Le clocher de Saint-Emilion et les plus anciennes vignes qui courent jusqu'aux remparts (à gauche) Plongée sur les toits de Saint-Emilion et les maisons en gradins, avec, au premier plan, la petite chapelle de la Trinité, dont les fresques viennent d'être restaurées (en haut). À flanc de coteau, taillée par la main de l'homme dans le rocher ocre, la grotte de Ferrand et son labyrinthe, mystérieux lieu de réunion et de méditation, déploie ses ouvertures symboliques face à l'ouest, sur une centaine de mètres (ci-dessus). Bistrot et bar à vins, L'Envers du décor, situé à deux pas du clocher de Saint-Emilion, est le QG des viticulteurs, qui s'y retrouvent à midi (à droite).



Des vues superbes de votre chambre d'hôtel.

La Compagnie Aérienne Internationale Irlandaise www.aerlingus.com 01 55 38 38 42

Dublin €123 a/r (806-83F)\* Aer Lingus



**Carnet de Route**

■ **ACCÈS.** TGV jusqu'à Libourne (3 heures de Paris), à 8 km de Saint-Emilion. Sur place, on circule en voiture, ou mieux à pied (100 km de chemins de randonnée devraient être balisés pour l'été), ou à vélo par les routes et sentiers reliant les huit villages de la juridiction.

■ **ÉTAPES.** Chambres d'hôtes confortables au cœur de la vieille cité : dans une bâtisse XVIII<sup>e</sup>, chez M<sup>me</sup> Musset (tél. : 05-57-24-70-12), chez M. Puzas (tél. : 06-80-05-83-46) ; dans les vignes : au château Franc-Mayne (tél. : 05-57-24-62-61) ou au château Millaud-Montlabert (tél. : 05-57-24-71-85). Luxe 4 étoiles à l'Hostellerie Plaisance, juste rénovée (tendance tape-à-l'œil), qui domine toute la ville (tél. : 05-57-55-07-55). Avec jardin et piscine : Le Logis des Remparts, 3 étoiles (tél. : 05-57-24-70-43).

■ **TABLES.** L'Envers du décor, le QG des viticulteurs, sympathique bistro à vins de François des Ligneris, cuisine goûteuse, à deux pas du clocher (tél. : 05-57-74-48-31). Le Logis de la Cadène, jolie terrasse dans une venelle pentue (tél. : 05-57-24-71-40). Le Clos du Roy, nouvelle cuisine inventive (tél. : 05-57-74-41-55). François Goulée, tradition gourmande (tél. : 05-57-24-70-49).

■ **AGENDA.** A l'initiative de l'association Les Grandes heures de Saint-Emilion, de François et Almuth Querre, musique et vins dans les châteaux, un beau programme de concerts nocturnes (jusqu'à la fin décembre) et une exposition (en juillet) des calligraphies de Ghani Alani, de l'école de Bagdad au couvent des dominicains (concert-dégustation : 150 F, 22 €, tél. : 05-57-55-28-28).

■ **BONNES ADRESSES.** La Maison du vin, à côté de la collégiale, ouverte au grand public et aux professionnels, vend 250 crus (même tarif qu'à la propriété) et anime une école du vin (initiation à la dégustation, chaque jour à 11 heures, de la mi-juillet à septembre, et stages). Macarons de M<sup>me</sup> Blanchet, à côté de la poste. Les

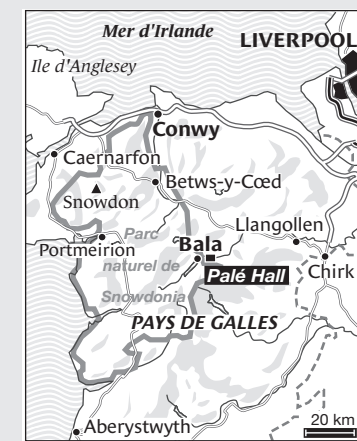
plus beaux chais se visitent sur rendez-vous aux châteaux : Laroque, Soutard (pour leur architecture) ou Canon, Clos Fourtet, Belair, Beau-Séjour Bécot (pour leurs caves souterraines) et Carteau Côtes Daugay, Haut-Segottes, La Grâce Dieu-Les Menuts, Pipeau, notamment, pour les ventes de vin, le plus souvent impossibles dans les châteaux les plus cotés. Le Guide des vins de Saint-Emilion répertorie, carte à l'appui, tous les châteaux, avec informations sur les visites de chais, les dégustations et les ventes (gratuit sur demande au 05-57-55-50-52).

■ **LECTURES.** Saint-Emilion, miroir du vin, texte de François Querre, photos de Jacques de Givry (Georges Naef) : toute l'histoire des « châteaux de l'âme » chers à l'auteur, fort bien illustrée. Les Grands Vignobles pas à pas, Bordelais rive droite, de Jean-Pierre Xiradakis et Alain Aviotte (Rando Editions) : balades à pied d'une journée, par les plus beaux points de vue, avec étapes dans des châteaux triés sur le volet. Le Tour du vignoble bordelais en 6 jours, de Jean-Pierre Xiradakis (dans les Maisons de la presse, à Bordeaux) : six itinéraires à parcourir en voiture, par l'un des meilleurs connaisseurs de ces terroirs.

■ **INFORMATIONS.** L'office du tourisme, très actif, organise toutes sortes de visites guidées : toute l'année, chaque trois quarts d'heure, la découverte des souterrains, de l'église monolithique, des catacombes, de la grotte où vécut Emilian et de la chapelle de la Trinité. De la mi-juin à la mi-septembre, chaque mercredi, une visite nocturne complète de la ville est prévue à 22 heures ; et chaque après-midi, la découverte d'une propriété viticole différente. Possibilité de programme individuel personnalisé. En sus, mise à jour quotidienne des disponibilités dans les hôtels et chambres d'hôtes, location de vélos, vente de billets pour accéder au sommet du clocher et voir l'étonnant Musée de la poterie. Guide pratique 2001 gratuit et documentation à la vente (tél. : 05-57-55-28-28, également sur Internet : st-emilion.tourisme@wanadoo.com).

**Week-end « fantômes » au Pays de Galles**

Un claquement sec et orageux refroidit brusquement l'atmosphère du salon très cosy de Palé Hall, un manoir fort apprécié, dit-on, par la reine Victoria, qui y séjourna en 1889. Les livres reliés se blottissent dans la bibliothèque en bois chaud tandis que fauteuils et sofas s'enfoncent discrètement dans la douceur du tapis persan. Dans un silence glacial, le gong sourd de la pendule victorienne sonne onze heures et demie du soir. Deuxième claquement, plus fort encore. Les tableaux des ancêtres de Henry Robertson (un gentleman écossais qui occupa les lieux jusqu'à sa mort, en 1888) s'agitent dangereusement. Minuit rôde. Les serveurs perdent un court instant leur flegme légendaire : les verres de whisky tremblent sur les plateaux en argent. On ne plaisante pas avec les fantômes dans cette région où, dans un décor de lacs et de montagnes brumeuses, sont nées ces légendes arthuriennes nourries de l'irréductible identité celte galloise transmise, depuis la nuit des temps, par les druides et autres conteurs qui peuplent toujours cette cousine de la Bretagne.



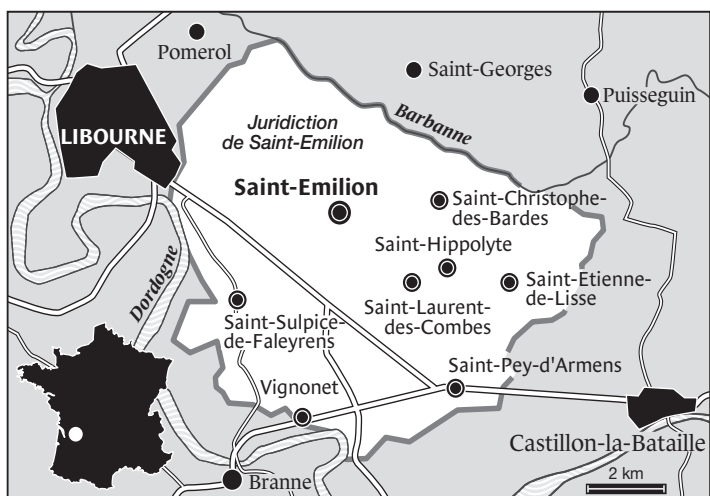
Œuvre de Mr Samuel Pountney Smith of Shrewsbury à qui le propriétaire avait donné « carte blanche », Palé Hall est situé à Bala, au nord-ouest du pays de Galles, dans la chaîne préservée des Cambrians, au cœur du parc naturel de Snowdonia. Un cadre qui, par ses couleurs, rappelle le Connemara irlandais et, par ses châteaux médiévaux, l'Écosse. A 4 kilomètres, le lac de Bala est le royaume du gwiniad, une sorte de saumon qui donne bien du fil à retordre aux amateurs qui rêvent devant les trophées exposés chez les marchands de lignes et de moulinets du coin. Des trophées au nom savant et, bien entendu, capturés dans les eaux très froides du lac. Le Snowdonia est également réputé pour ses millions de moutons – trois par habitant ! – broutant avec minutie de vertes prairies clôturées par des murs de lause et des barrières en bois blanches. Du bow-window du salon de Palé, le spectacle fait penser à un immense tapis de billard parsemé de boules blanches et griffé de routes sinueuses. L'orage redouble et la lumière s'éteint. Pour un peu, on se prendrait pour Tintin dans Les Sept Boules de cristal. Un éclair aveuglant éblouit les convives. La plaisanterie a assez duré et les serveurs tirent prestement les rideaux tandis que la pluie fait des claquettes sur les feuilles du jardin à l'anglaise. Etait-ce le fantôme de la princesse Nerys ou bien celui du prince Iwan qui, tous deux, hantent les abysses du lac ? Une énigme qui, ce soir, ne sera pas résolue. Une de plus dans cette région qui, il est vrai, n'est pas à une légende près.

de notre envoyé spécial Jean-Luc Delblat

★ Juin et septembre sont les meilleurs mois pour visiter la région. Maison de la Grande-Bretagne (tél. : 01-44-51-56-20) et www.visita-wales.com.

Vols British Airways pour Manchester (tél. : 0825-825-400) à partir de 1 500 F A/R (229 €). Forfaits « courts séjours » (3 nuits en hôtels « 4 étoiles », avion et voiture) à partir de 5 000 F (762 €). Renseignements au 01-40-07-11-45. Palé Hall, Llandderfel, Bala (tél. : 00-44-1678-530-285, www.palehall.co.uk). Nuit avec breakfast à partir de 95 £ pour 2 personnes. The Groes Inn (tél. : 00-44-1492-650-545), à Conwy, un vénérable pub à l'ambiance très locale. Compter 150 F (23 €) pour un repas.

A voir, dans la région : Portmeirion, le village très kitsch où fut tourné « Le Prisonnier », la célèbre série télévisée ; Betws-y-Coed, le Chamonix du mont Snowdon (1 085 m), les jardins de Bodnant, la maison d'Erddig, Llangollen et les châteaux de Conwy, Gwydir, Penrhyn et Chirk. A lire les guides Pays de Galles (Bibliothèque du voyageur et Evasion/Hachette) et ceux consacrés à la Grande-Bretagne (Michelin et Hachette).



qualitatif qui partirait du fruit ». Retour aux sources. Pour François des Ligneris, l'antimondain, qui singe le phénomène Parker, préfère le cheval au tracteur, respecte les insectes, parle des odeurs de glycine et du rossignol qui chante : « Un bon vin est celui qui témoigne d'un lieu, qui raconte une histoire du ciel et de la terre. On est dépositaire de cette ren-

contre et on rend compte de cette histoire dans la bouteille », confie l'héritier des deux siècles de Château Soutard, grand cru classé. Et « l'enfant rebelle » y tient : « La tradition n'est pas le retour à un passé désuet mais la permanence des origines dans la durée ». Une conviction d'actualité.

Florence Evin

**EVA SION**  
Publicités

**directours**  
Voyager mieux. Dépenser moins.  
**WEEK-END CRETE**  
"SPÉCIAL PENTECÔTE" 4 jours complets sur place !  
Vol régulier direct Paris/Heraklion avec Cronus Airlines - Hôtel Nikos Beach 3\* Plage  
à partir de **2 695 F TTC.**  
Vol + 1/2 pension, transferts inclus.  
Hôtel Minos Palace 5\* : à partir de 3 700 F TTC  
Départ le 31/05/01 au soir, retour le 04/06/01.  
**www.directours.com**  
3615 Directours (21 F/mil) et 01.45.62.62.62  
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

**HÔTEL - RÉSIDENCE À ST MARTIN - ANTILLES**  
*Le Mississippi* \*\*\*\*  
**HÔTEL DE CHARME - 19 CHAMBRES LUXE, CALME ET VOLUPTÉ**  
RÉSERVATIONS ET RÉSERVATIONS  
Paris - Tél : +33 (0)1 40 88 04 47 Fax : 04 79 St Martin : Tél : +33 (0) 590 873 381 Fax : 152 Email : contact@lemississippi.com

Compagnie Italienne de Tourisme  
**PROMOTION PENTECÔTE ROME**  
Du 1er au 4 Juin 2001  
**3 290 F TTC.**  
Vol Paris/Rome/Paris + transferts A/R centre ville + logement en hôtel 3\* base chambre double et petit-déjeuner.  
Rens. et Inscript. n° AZUR 08 10 00 70 70 ou dans toutes les agences de voyages  
**www.citvoyages.com** - Email : citv@citvoyages.com

Le Nil en felouque et à pied, 8 j. \* **ça fait remonter le temps** et ça coûte 5 250 F (seulement 1) \*  
L'île d'Armorgos à pied, 8 j. \* **ça fait voir la vie plus bleu !** et ça coûte 5 950 F (Ouzo compris) \*  
Marcher 16 j. au Kamchatka **ça réchauffe le cœur** \* et ça coûte 14 950 F (seulement) \*  
... et il y a 200 autres randonnées-découvertes comme cela !!! **NOMADE** Aventure  
Brochure : 01 46 33 71 71 \* www.nomade-aventure.com

**CUBA**  
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande île  
Programmes à thèmes, circuits à la carte, séjours balnéaires  
Pour plus d'informations, brochure sur demande  
**"CUBA TROPICAL"**  
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12  
Info@cubatropical.com

**Envie de vacances en toute liberté...**  
Louez un camping-car  
**4 ou 6 couchages à partir de 3 800 F / semaine**  
Tél : 06 84 23 61 84  
**www.pleinsudloisirs.com**

**sérénité**  
recommandée par Johansens  
le guide des plus beaux hôtels d'Europe  
**www.johansens.com/107B**  
**JOHANSENS**  
ANNUELLEMENT INSPECTÉS POUR LE VOYAGEUR INDÉPENDANT

**SUR AVIS.FR, RÉSERVEZ VOTRE VOITURE EN 2 COUPS DE SOURIS.**  
**www.avis.fr**  
Décidés à faire mille fois plus.  
**AVIS.fr**  
Avis recommande Opel

**NOUVELLES FRONTIÈRES**  
nouvelles-frontieres.fr  
les premiers **prix**  
**BARCELONE 1059 F**  
**LA CORSE 1 181 F**  
**PALERME 1 422 F**  
**VARNA 1 580 F**  
**FUNCHAL 1 728 F**  
**ANTALYA 1 745 F**  
**RHODES 1 801 F**  
**REYKJAVIK 2 047 F**  
**LOS ANGELES 3 153 F**  
**TAHITI 5 737 F**  
**PRIX TTC**  
TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRIS  
PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS  
SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ  
VOLS ALLER RETOUR DEPART DE PARIS A CERTAINES DATES  
c'est l'affaire d'un coup de fil  
N° Indigo 0 825 000 825  
0.98 F TTC / MN





# Des photos de Marilyn Monroe au cœur d'un procès familial

Depuis sept ans, les membres de la famille de Sam Shaw, auteur de portraits célèbres de l'actrice, se déchirent dans une action en justice concernant les archives du photographe, mort en 1999. Le verdict est attendu pour la mi-juin

LE 1<sup>ER</sup> JUIN, Marilyn Monroe aurait eu soixante-quinze ans. Si l'icône pop du XX<sup>e</sup> siècle n'est plus là, son image, elle, demeure intacte. Les photos de l'actrice sont parmi les plus recherchées au monde, sous forme de carte postale, poster, reproductions dans la presse, dans des livres, sur des T-shirts ou autres souvenirs.

Outre deux livres publiés pour l'occasion, la galeriste Esther Woerdehoff vend des photos célèbres de Marilyn, en noir et blanc et en couleurs, dans les vagues ou avec Arthur Miller. Elles ont pour piment de faire partie des archives du photographe Sam Shaw, qui, depuis sept ans, sont au cœur d'un procès sévère aux Etats-Unis, dont l'issue est attendue pour la mi-juin.

Ce procès déchire une famille. Sam Shaw, portraitiste réputé des stars d'Hollywood, puis producteur de films de John Cassavetes, est mort en 1999 à quatre-vingt-sept ans. Ami de Marilyn depuis 1952, proche du couple qu'elle formait avec le joueur de baseball Joe DiMaggio puis avec l'écri-

vain Arthur Miller, c'est lui, en 1955, « qui suggère à Billy Wilder la fameuse séquence de la jupe soulevée par l'air chaud », dans le film *Sept ans de réflexion*, installant même « un ventilateur sous la grille », affirme Charles-Henri Favrod, proche de Sam Shaw.

Si les archives de Sam Shaw couvrent quarante ans d'Hollywood, si elles contiennent le portrait de Brando en T-shirt trempé de sueur pour *Un tramway nommé désir*, ce sont bien les photos de Marilyn « qui valent de l'argent ». En 1994, Sam Shaw saisit la justice et réclame à son fils, Larry Shaw, photographe qui fut son agent, 100 millions de dollars de dommages et intérêts. Il lui reproche d'avoir commercialisé ses archives et vendu des tirages de collection sans son accord, d'avoir détourné des bénéfices et d'avoir subtilisé des photos.

Larry Shaw brandit une lettre de 1992, dans laquelle son père, préparant une exposition au Portugal, le charge de « promouvoir, commercialiser et publier » dans le monde entier ses archives con-

cernant Marilyn. « Cette lettre ne valait que le temps de mon absence », a répondu Sam Shaw à la justice, rapporte Joyce Wadler dans le *New York Times* du 14 mars. Cette dernière ajoute que Sam Shaw a été « effrayé » par les projets de produits dérivés du fils à partir de photos de Monroe : « Tasses à café, économiseurs d'écran, T-shirts et bouteilles de whisky. »

## « LES ARCHIVES SONT BLOQUÉES »

A la mort de Sam Shaw, ses deux filles ont poursuivi le procès contre leur frère. Les deux parties s'opposent aussi sur le nombre de photos commercialisées - 15 000 selon Larry Shaw, des centaines de milliers selon ses sœurs - et leur valeur (plusieurs millions de dollars). « Une famille se détruit dans la pure tradition des procès américains. Des choses peu correctes ont été faites des deux côtés. Sam Shaw en est mort, ses filles se ruinent, son fils est meurtri, les archives sont bloquées par la justice. Et les avocats s'enrichissent. » Ainsi parle le Suisse Armand Dériaz, qui estime à « 1 million de dollars » ce que les protagonistes ont jusqu'ici dépensé pour le procès. Photographe poursuivant une tradition familiale d'illustrateur, éditeur de cartes postales et de posters installé à Baulmes, une bourgade du Jura, Armand Dériaz est le seul « dans le monde entier » à pouvoir exploiter 146 photos de Marilyn prises par Sam Shaw.

Armand Dériaz a signé un contrat, en 1994, avec Sam et Larry Shaw, juste avant leur déchirure. « Je signe en mai. En août, les avocats de Sam me disent que Larry est viré. Mais moi j'avais un contrat en bonne et due forme, signé par Larry qui était alors responsable de la Shaw Photographic Collection. » Armand Dériaz a choisi



Marilyn Monroe dans la maison où elle vivait avec Arthur Miller, dans le Connecticut, en 1957 (extrait du portfolio).

son camp : celui de Larry Shaw. Grâce à son contrat, il a diffusé dans le monde entier 120 cartes postales (4 000 exemplaires chacune) et des affiches. « Je n'ai pas fait fortune. » En 2000, la Cour suprême de l'Etat de New York l'autorise à commercialiser un portfolio comprenant vingt-quatre photos de Marilyn par Sam Shaw, tiré à 200 exemplaires. 45 % des ventes sont reversées aux ayants droit.

Les filles de Sam Shaw ont voulu empêcher la réalisation de ce portfolio au motif qu'il n'est pas « à la hauteur de la réputation et du professionnalisme de Sam Shaw », a expliqué William S. Greenawalt, avocat des filles Shaw, au quotidien suisse *Le Temps* du 14 avril. Mais la justice

a donné raison à Dériaz. On peut voir ce portfolio à la galerie Esther Woerdehoff. Les tirages sont le résultat d'un nouveau procédé numérique mis au point par Fuji, qui a permis de nettoyer des négatifs fortement endommagés. Certains tirages en noir et blanc portent la trace de ce sale état mais les couleurs sont soignées, contrairement à ce qu'affirme l'avocat des filles de Sam Shaw. La galeriste a déjà vendu quatre portfolios et six tirages d'époque. « Je ne pensais pas qu'il y avait autant de fanatiques de Marilyn. »

Michel Guerrin

★ « Sam Shaw, la joie de Marilyn Monroe », galerie Esther Woerdehoff, 36, rue Falguière, Paris-15<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Pasteur. Du jeudi au samedi, de 14 heures à 18 heures. Tél. : 01-43-21-44-83. Jusqu'au 2 juin.

★ *Marilyn Monroe*, essai de Truman Capote, éd. Schirmer/Mosel, texte anglais, 120 p., 48 photos, 128 F (15,24 €).

★ *Milton's Marilyn*, photos de Milton H. Greene, texte de James Kot-silibas-Davis, édité par Joshua Greene, éd. Schirmer/Mosel, texte anglais, 220 p., 109 photos, 198 F (25,46 €).

## « La Joie de Marilyn » en vingt-quatre images

Le portfolio intitulé « La Joie de Marilyn » couvre une période assez brève de la vie de l'actrice, entre 1954 et 1958. « Elle n'est plus une gamine mais elle n'a pas encore sombré dans la déchéance », explique la galeriste Esther Woerdehoff, qui propose ce coffret à la vente. 24 photos sont réparties par lots de six dans quatre boîtes aux couleurs bleu (en ondine), rouge (avec Arthur Miller), grise (*Sept ans de réflexion*) et jaune (portraits glamour). C'est une sorte de best of de Sam Shaw, avec des vues célèbres mais aussi des portraits qui surprennent par la chaleur des coloris.

Ces tirages, qui portent un timbre sec « Archives Sam Shaw », ont été réalisés après la mort du photographe, ce qui relativise leur valeur. Ce portfolio est vendu 38 000 F (5 793 €), soit 1 500 F (228,6 €) la photo. La galerie propose d'autres tirages de Sam Shaw, réalisés de son vivant, dans les années 1950, et qui sont proposés à 38 000 F pièce. « 38 000 F pour une seule photo contre 38 000 F les 24 photos du portfolio, c'est toute la différence entre un original d'époque et un tirage d'aujourd'hui », affirme la galeriste.

## La Comédie-Française poursuit ses objectifs et élargit son champ de vision

Le passage de relais réussi entre Jean-Pierre Miquel, administrateur général, et son successeur, Marcel Bozonnet, a permis d'établir un programme de dix-sept spectacles pour la saison 2001-2002

JEAN-PIERRE MIQUEL, administrateur général de la Comédie-Française, a tenu lundi 28 mai la dernière conférence de son mandat, qui s'achève le 31 juillet. Il n'a fait aucune allusion à son départ, et n'a pas tiré le bilan de ses huit années à la tête de la première institution théâtrale française.

En revanche, il a tenu à remercier le ministère de la culture et de la communication - représenté par Sylvie Hubac, directrice de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles - d'avoir nommé son successeur, Marcel Bozonnet, suffisamment tôt (le 10 janvier) « pour que le passage de relais se fasse bien ». Le futur administrateur, qui a appartenu à la troupe de 1982 à

1992, a confirmé : « J'ai connu la Comédie-Française du temps où le Théâtre du Vieux-Colombier était en train de s'inventer, et où le Studio-Théâtre n'existait pas. Les quelques mois que je viens de passer dans la Maison, auprès de Jean-Pierre Miquel, m'ont beaucoup appris sur la Comédie-Française d'aujourd'hui. »

## DOUZE NOUVELLES PRODUCTIONS

Le programme de la saison 2001-2002 témoigne de la réussite du passage de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles - d'avoir nommé son successeur, Marcel Bozonnet, suffisamment tôt (le 10 janvier) « pour que le passage de relais se fasse bien ».

Le futur administrateur, qui a appartenu à la troupe de 1982 à

étrangers (Matthias Langhoff, Anatoli Vassiliev, Brigitte Jaques, Lukas Hemleb...). Dix-sept spectacles seront présentés dans les trois salles (la salle Richelieu, le Théâtre du Vieux-Colombier et le Studio-Théâtre) dont douze nouvelles productions. Deux pièces entrent au répertoire : *Léonce et Léna*, de Georg Büchner (mis en scène par Matthias Langhoff) et *Le Marchand de Venise*, de William Shakespeare (mis en scène par Andrej Serban).

Copi entre au répertoire de la troupe, avec *Une visite inopportune*, mise en scène par Lukas Hemleb au Studio-Théâtre, salle où seront également présentés *Quatre avec le mort*, de François Bon (mis en scène par Charles Tordjman) et *Weisman et Coperface*, du Hongrois George Tabori (mis en scène par Jacques Connort). Au Théâtre du Vieux-Colombier, Sandrine Anglade créera *Opéra savon*, de Jean-Daniel Magnin, et Michel Didym *Langue-à-langue des chiens de roche*, du Québécois Daniel Danis. Jean-Pierre Miquel, pour sa part, mettra en scène *Hedda Gabler*, d'Henrik Ibsen, et Philippe Adrien dirigera *Monsieur de Pourceaugnac*, de Molière. Thierry Hancisse dirige *Sganarelle ou le cocu imaginaire*, au Studio-Théâtre, et le Russe Anatoli Vassiliev met en scène *Amphytrion*, salle Richelieu.

## CYCLE MOLIÈRE

Ces trois dernières créations mettent un terme au cycle Molière initié par Jean-Pierre Miquel - soit dix-huit pièces en six ans -, qui ont permis de réaliser la collection de films et vidéocassettes, *Molière/Comédie-Française* (en coproduction avec France 3, Néria et Euripide Productions). Trois autres pièces de Molière seront reprises la saison prochaine : *Le Bourgeois gentilhomme*, mis en scène par Jean-Louis Benoit, *Le Malade imaginaire*, mis en scène par

Claude Stratz, et *Dom Juan*, mis en scène par Jacques Lassalle. Autres reprises : *Andromaque*, de Racine, dans la mise en scène de Daniel Mesguich (salle Richelieu), et *Le Mal court*, de Jacques Audibert, dans celle d'Andrzej Seweryn (au Théâtre du Vieux-Colombier).

Pour fêter le deux centième anniversaire de la naissance de Victor Hugo (en 2002), Brigitte Jaques montera *Ruy Blas*, salle Richelieu. Cette mise en scène sera enregistrée en studio par France-Culture, qui poursuit sa collaboration avec la Comédie-Française. Les Salons du Vieux-Colombier mettront l'accent sur la nouvelle traduction de la Bible, confiée à plusieurs écrivains, dont François Bon, Valère Novarina, Florence Delay, Jacques Roubaud, Pierre Alferi et Olivier Cadot.

Côté pratique, les tarifs restent les mêmes, sauf pour les prix des places les plus chères, qui passent de 190 F (28,97 €) à 200 F (30,49 €). L'effort est maintenu en faveur des jeunes spectateurs qui peuvent, grâce à un Passeport de 100 F (15,24 €), acheter des places dans les trois salles pour 50 F (7,62 €). Florence Castera, secrétaire générale de la Comédie-Française, a précisé que le passage à l'euro se traduira par des prix en baisse par rapport au franc.

Enfin, la mise en place des conventions passées par la Comédie-Française avec des établissements scolaires sera poursuivie et élargie. Ces conventions permettent aux élèves d'assister aux spectacles, et aussi de mieux connaître la Comédie-Française, grâce à des « parcours-découvertes ».

Brigitte Salino

★ Comédie-Française, 2, rue de Richelieu, Paris-1<sup>er</sup>. Tél. : 01-44-58-15-15. Télécopie : 01-44-58-15-00. Site Internet : <http://www.comedie-francaise.fr>

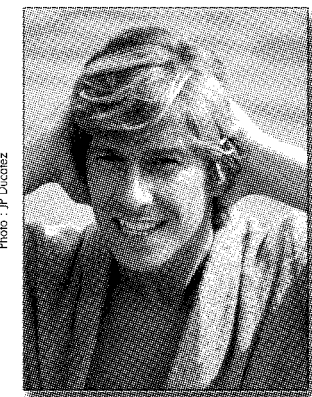


LE MONDE TELEVISION

avec Le Monde  
DATÉ DIM./LUNDI

# CALVITIE

## Le choix de la compétence.



Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

Prix étudiés et application stricte des règles de sécurité sont nos principes permanents. Résultat rapide, discret, efficace.

Conseil gratuit et documentation au  
01 53 77 26 00



Clinique d'esthétique  
du Rond-Point des Champs-Élysées

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - [www.crpce.com](http://www.crpce.com)









## Interdits de confort

par Pierre Georges

AH, ENFIN des interdits ! Interdit de raver sans permis, nuitamment et bruyamment, dans les champs de betteraves ! Interdit moral de lofter en rond dans l'abominable pénitencier de la Plaine-Saint-Denis ! Interdit, peut-être, d'acheter, et donc de fumer des cigarettes, avant l'âge de seize ans, sorte de majorité tabagique. Interdit, toujours et encore, sur le cannabis.

L'époque se peuple de gardes jeunesses, comme de gardes champêtres, sifflet à la bouche, lois et règlements à la main dans le vaniteux espoir et le confort moral de la responsabilité accomplie : ces phénomènes nous dépassent, interdisons-les ! Cette jeunesse nous débordent et nous dérange, encadrons-la ! Que morale, à défaut de force, reste à la loi.

Mais sont-ils devenus fous ces aspirants législateurs qui n'ont trouvé d'autre méthode et d'autres moyens pour protéger la jeunesse d'elle-même que de brandir l'arme vaine et totalement boomerang de l'interdit ? Sont-ils à ce point oublieux de leur propre adolescence qu'ils feignent d'ignorer l'appétence de la jeunesse pour le défendu des adultes ?

Arrivé ici, tâchons d'être clair et précis pour ne pas encourir le reproche assez routinier d'un laxisme conformiste. Ou pour ne pas sembler saisi d'une sorte de hoquet gâteux, façon soixante-huitarde attardé et le fameux « interdit d'interdire. » Tel n'est ni l'envie, ni le propos. Les raves, ces grandes fêtes bruyantes et, dit-on, hallucinées sous la lune, nous ne savons pas trop ce que c'est. Du moins autrement que par ouï-dire. Car d'évidence il y a un âge pour cela et nous avons ici dépassé largement la

date de péremption. Mais nous imaginons très bien ce que cela peut être, une sorte de grand bal-thazar sauvage, libre, terrifiant de décibels, de danse, de cette douce folie d'être jeune et libre de l'être. Et nous imaginons tout aussi bien qu'en ces fêtes, certains qui ne perdent ni le nord, ni la rave, se chargent d'assurer l'intendance hallucinatoire.

Le loft-storysm, nous savons ce que c'est. Une expérimentation marchande sur rats de télévision. Devant l'écran comme devant la caméra. Le tabac, cette drogue, nous n'ignorons rien de ses méfaits, pour cotiser à cette entreprise de mort. Et le cannabis, nous sûmes en rangs serrés, jadis et déjà.

Donc pas de malentendu. Anciens ou nouveaux, les fléaux, à des degrés fort divers, et le tabac d'abord en maillot jaune de la course au cimetière, reste des fléaux. Les abus restent abus. Et ils font des ravages. Mais pas seulement eux, car sinon il faudrait aussi interdire l'alcool, la voiture, le vélo sans casque, et ces mille consommations et activités mettant en péril une jeunesse dangereusement jeune.

Le propos n'est donc pas de nier les risques et dangers. Mais de contester totalement la tentation du tout-répressif, législatif ou réglementaire, comme vaine illusoire et finalement contre-productive. Encadrer les raves, les autoriser aux heures d'ouverture, c'est, pardonnez l'expression, vouloir pêter contre le tonnerre. Autre chose, et bien plus compliqué, reste le dur et permanent devoir pédagogique des parents et d'une société pour expliquer aux jeunes ce qui les menace vraiment.

## Une femme de 62 ans accouche d'un garçon à Fréjus

UNE FEMME de soixante-deux ans a donné naissance, lundi 14 mai à Fréjus (Var), à un garçon de 3 kilos. « *L'enfant et la mère se portent bien. Ils sont sortis après un séjour postnatal de dix jours. L'accueil de cette femme s'est fait comme pour les autres* », explique Philippe Lavernhe, directeur de la clinique des Lauriers à Fréjus (Var) où l'accouchement a été pratiqué. Un gynécologue-obstétricien, qui « *travaille régulièrement* » dans cette clinique et qui connaît depuis plusieurs années la sexagénaire, l'a suivie pendant sa grossesse et l'a accouchée. « *Cette naissance pose des problèmes de fond, mais ce n'est pas à moi de juger* », estime M. Lavernhe.

Les services de l'état civil de la mairie de Fréjus, où la naissance a été déclarée, ont alerté le parquet de Draguignan pour qu'une « *vérification d'environnement familial* » soit effectuée. Cette femme de nationalité française aurait eu recours au don d'ovocytes et à la fécondation in vitro aux Etats-Unis avant de revenir en France pour sa grossesse et son accouchement. En France, la loi interdit de

pratiquer la procréation médicalement assistée sur une femme ménopausée, cette technique étant réservée aux couples en âge d'avoir des enfants.

### QUESTIONS ÉTHIQUES

Les « *mères-grands-mères* » les plus connues sont deux Italiennes de soixante-trois et soixante-deux ans qui avaient accouché en 1992 et 1994 après une implantation d'ovule réalisée par le docteur Severino Antinori. Ce « *gynécologue des records* » avait alors défrayé la chronique et relancé les questions éthiques soulevées par ces grossesses si tardives. L'ordre des médecins italien avait, en 1995, condamné ce « *Far West des éprouvettes* », comme l'avait titré la presse italienne.

Dans un rapport publié en 1994, le professeur britannique Robert Edwards, pionnier de la fécondation in vitro, révélait que près de deux cents grossesses post-ménopausées avaient déjà été obtenues dans quatre cliniques en Europe.

S. BI.

## EDF entendue par les autorités boursières italiennes

EDF, qui a acquis 20 % du capital du groupe italien Montedison (Le Monde du 25 mai), a été auditionnée par la Consob (le gendarme de la Bourse italienne), mardi 29 mai, tout comme les autres principaux actionnaires, le financier romain Zaleski et la banque Mediobanca. La Consob veut vérifier qu'aucun pacte ne lie les actionnaires. La loi italienne oblige un actionnaire ou un groupe d'actionnaires qui franchit le seuil de 30 % du capital d'une entreprise à lancer une OPA sur la totalité du capital. Par ailleurs, à Paris, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, a affirmé avoir « *demandé à EDF de s'en tenir à une participation de 20 %* ». Quant à Mario Monti, commissaire européen à la concurrence qui a été reçu par Lionel Jospin, il a estimé que « *20 % ce n'est pas une prise de contrôle* ».

Les services de la Commission européenne ont commencé, lundi, l'examen du décret italien, pris jeudi 24 mai pour limiter à 2 % les droits de vote d'EDF dans Montedison. La Commission veut vérifier si ce décret est conforme aux traités européens.

# Le tribunal de Paris devait rendre son jugement mercredi après-midi dans l'affaire Dumas

Deux ans de prison ferme ont été requis contre l'ancien ministre

LA ONZIÈME chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Sophie Portier, devait rendre son jugement, mercredi 30 mai à 13 h 30, dans le procès de l'affaire Dumas. Le substitut du procureur de la République, Jean-Pierre Champrenault, avait requis, le 19 mars, deux ans de prison ferme et une amende de 2,5 millions de francs contre Roland Dumas, poursuivi pour « *complicité et recel d'abus de biens sociaux* » pour avoir bénéficié des largesses accordées par le groupe Elf-Aquitaine à Christine Deviers-Joncour, également poursuivie. Contre l'ancien PDG d'Elf-Aquitaine, Loïc Le Floch-Prigent et son ancien bras droit, Alfred Sirven, qui comparaissaient pour « *abus de biens sociaux* », le représentant du ministère public a demandé cinq ans d'emprisonnement et 2,5 millions de francs d'amende – soit le maximum prévu par la loi.

Le procès, qui s'était ouvert le 22 janvier en marge des autres volets de l'affaire Elf, toujours à l'instruction, devait éclaircir les circonstances dans lesquelles Christine Deviers-Joncour, poursuivie

pour « *recel d'abus de biens sociaux* », avait été embauchée, de 1989 à 1993, par le groupe pétrolier – un emploi supposé fictif par l'accusation. L'audience s'est également penchée sur les conditions dans lesquelles M<sup>me</sup> Deviers-Joncour avait perçu, entre 1991 et 1992, deux importantes commissions de 14 millions et 45 millions de francs versées sur ses comptes suisses. Selon elle, la première avait servi à financer l'achat de son somptueux appartement parisien de la rue de Lille, payé 17 millions de francs.

De son côté, l'ancien président du Conseil constitutionnel et ancien ministre des affaires étrangères, Roland Dumas, a catégoriquement nié, pendant l'audience, être intervenu dans l'embauche de M<sup>me</sup> Deviers-Joncour et avoir sciemment bénéficié, par ricochet, d'avantages pénalement répréhensibles. Egalement interrogé sur les importants dépôts d'espèces (environ une dizaine de millions de francs entre 1989 et 1997) découverts sur son compte bancaire et ceux de ses proches, M. Dumas avait perdu son sang-froid en lançant des menaces

au représentant du parquet. Après une suspension d'audience, il avait présenté ses excuses (Le Monde du 2 février).

### « DEVOIR MORAL »

L'audience, qui s'était ouverte en l'absence d'Alfred Sirven, en fuite à l'étranger, avait connu un coup de théâtre avec l'arrestation de l'ancien directeur des « *affaires générales* » d'Elf, le 2 février aux Philippines, et son retour en France, le 6 février. La réouverture du procès après une suspension d'un mois, accordée au prévenu pour organiser sa défense, n'avait cependant pas permis d'éclairer le rôle de l'ancienne éminence grise de Loïc Le Floch-Prigent, présenté comme le grand ordonnateur de l'affaire par l'ensemble des prévenus. Lors de la reprise de l'audience, le 12 mars, Alfred Sirven avait refusé de s'exprimer, conditionnant la levée de son mutisme à l'examen préalable de l'affaire des frégates, vendues en 1991 par la France à Taïwan, actuellement à l'instruction.

Dans ses réquisitions, le substitut Jean-Pierre Champrenault a sévère-

ment critiqué M. Dumas qu'il a accusé d'avoir « *renoncé au devoir moral qu'imposait sa fonction* ». Outre une peine de deux ans ferme et une amende de 2,5 millions de francs, le représentant du parquet a demandé au tribunal de prononcer contre l'ancien ministre cinq ans d'interdiction de droits civiques, civils et de famille, et l'interdiction d'exercer toute fonction publique. Le magistrat a également réclamé cinq ans d'emprisonnement contre MM. Le Floch-Prigent et Sirven, et trois ans de prison ferme et 2,5 millions d'amende contre l'homme d'affaires Gilbert Miara. Contre M<sup>me</sup> Deviers-Joncour, il a requis trois ans de prison dont un avec sursis, assorti d'une amende de 1 million de francs. Enfin, il a demandé neuf mois de prison avec sursis contre Jean-Claude Vauchez, administrateur délégué de la filiale suisse d'Elf, et s'en est remis à « *l'appréciation du tribunal* » pour André Tarallo, directeur des filiales africaines.

Cécile Prieur

► www.lemonde.fr/elf

## 2000 ANS D'ATTENTIONS POUR ATTEINDRE LA PLÉNITUDE ET LA SÉRÉNITÉ



A côté des jardins spectaculaires s'étendant à perte de vue, il en existe d'autres, tout aussi beaux, guère plus grands qu'une table. Mais tous, quelle que soit leur taille, tirent parti des éléments naturels pour créer un environnement qui inspire au visiteur un sentiment absolu de tranquillité et de bien-être.

Atteindre la sérénité est affaire de temps. C'est cette philosophie des jardiniers japonais que nous avons appliquée à notre compagnie, ANA : souci du détail, goût du raffinement, sens de l'harmonie.

Pour nous aussi, la qualité du service est une forme d'art. Alors succombez aux charmes de notre hospitalité.

Sur nos lignes, vous apprécierez la délicatesse des plats japonais et européens, mariant harmonieusement le plaisir des yeux à celui du palais.

En première classe, vous pourrez vous mettre à l'aise dans notre Fullflat Seat, qui, plus qu'un simple fauteuil, est un véritable lit ! Et en classe affaires (Club ANA), vous pourrez jouir de notre Super Relax Seat – inclinaison généreuse à 139° et espacement de 1,27m.



Mais nous n'oublions pas que la rapidité est un élément essentiel. Ainsi, tous nos vols entre Paris et Tokyo sont directs et nos passagers en classes première et affaires bénéficient en outre d'un service porte à porte\* – limousine à Paris, transfert à Tokyo et nuit d'hôtel à l'arrivée au Japon.

Enfin, nous sommes membre de Star Alliance, le premier regroupement de compagnies aériennes au monde. Ainsi, vous pouvez déjà bénéficier de nombreux avantages et notamment utiliser ou accumuler du mileage sur nos 14 partenaires.

Alors, si vous êtes en quête de plénitude et de sérénité, venez rejoindre les quelque 40 millions de passagers d'ANA, qui est la plus grande compagnie au Japon et en Asie\*\* et à laquelle a été décernée cinq étoiles\*\*\*.

ANA 114 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris. Tél: 01 53 83 52 52. N° Vert de province: 0 800 05 37 35. www.ana.fr ou votre agence de voyages.

ANA

MEMBRE DE STAR ALLIANCE

\*soumis à conditions. \*\*document par nombre de passagers transportés en 2000 (compagnies aériennes membres d'ALITA). \*\*\*source : Sky-Flight Research Services (SRS) pour l'année 2000.